



ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2023

**FEDERATION INTERDEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS D'ILE-DE-FRANCE**

ORDRE DU JOUR

- **Remerciements et choix du bureau**
- **Rapport de gestion**
- **Approbation du rapport de gestion**
- **Ratification de la cooptation d'un administrateur pour l'unité territoriale de l'Essonne**
- **Rapport financier par les trésoriers**
- **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30/06/2022**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos 2021/2022 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion comptable**
- **Approbation des motions autorisant le Président à acheter ou vendre des biens immobiliers et à ester en justice**
- **Approbation des différents montants d'adhésions et participations 2023/2024**
- **Approbation du budget de l'exercice 2023/2024**
- **Dates d'ouverture et de fermeture de la chasse**
- **Remise de médailles**
- **Questions diverses**
- **Remise des résultats**



Choix du bureau de l'AG du 25 mars 2023

les membres du Bureau

Unité Territoriale	Nom	Fonction
75	Mr Philippe WAGUET	Président
91	Mr Charles-Hubert de BELLAIGUE	Vice-président délégué
95	Mr Bruno BOUTTIER	Vice-président
78	Mr Christian LECAT	Vice-président
91	Mr Vincent WOLFF	Trésorier
75-92-93-94	Mr Yves LABORDE	Secrétaire
78	Mr Jean-Pierre DUMEIGE	Trésorier adjoint
95	Mr Denys de MAGNITOT	Secrétaire adjoint

AG de la FICIF et Salon de la chasse



LA FICIF remercie Charles-Henri Bachelier et le groupe Versicolor de nous accueillir à nouveau pour cette 25^{ème} édition



**Salon de
la Chasse
et de la Faune Sauvage**



Rapport moral du Président



Parole au Président du Sénat Monsieur Gérard LARCHER



Rapport de Gestion de la FICIF

Contrôle de la cours des comptes



La Cour des comptes a organisé du 9 mars au 20 mai 2022 une consultation citoyenne pour enrichir son programme de travail.

Suite à l'analyse de l'ensemble des propositions des citoyens, la cours des comptes a produit une **synthèse** des contributions citoyennes. Après délibération collégiale et au regard d'une **diversité de critères**, elle a retenue 6 propositions de contrôle :

- L'école inclusive,
- La détection de la fraude fiscale des particuliers,
- **Les soutiens publics aux fédérations de chasseurs,**
- L'égalité entre les femmes et les hommes,
- L'intérim médical et la permanence des soins,
- Le recours par l'Etat à des cabinets de conseils privés.



Contrôle de la cours des comptes



C'est dans ce cadre qu'une enquête de la Cour des comptes sur les aides publiques aux fédérations de chasseurs a visée:

- 9 Fédérations Départementales des Chasseurs,
- **La FICIF, seule Fédération Interdépartementale**
- 3 Fédérations Régionales des Chasseurs **dont la FRC-Ile de France**
- La Fédération Nationale des Chasseurs



pour:

- évaluer le montant global des dépenses et des ressources des fédérations de chasseurs de 2017 à 2022, dont les cotisations obligatoires et les financements publics ;
- examiner les conditions d'exercice par l'État du contrôle de la réalisation des missions de service public par les fédérations des chasseurs ;
- à partir d'un échantillon de fédérations départementales et régionales, évaluer la pertinence, l'efficience et l'efficacité des missions de service public confiées aux fédérations.

Un relevé d'observation final doit être produit pour Juin 2023



Ecocontribution

Education à la Nature – 2021/2022

Le programme d'éducation à la nature permet de sensibiliser les élèves et le grand public d'Ile de France aux enjeux de la biodiversité.

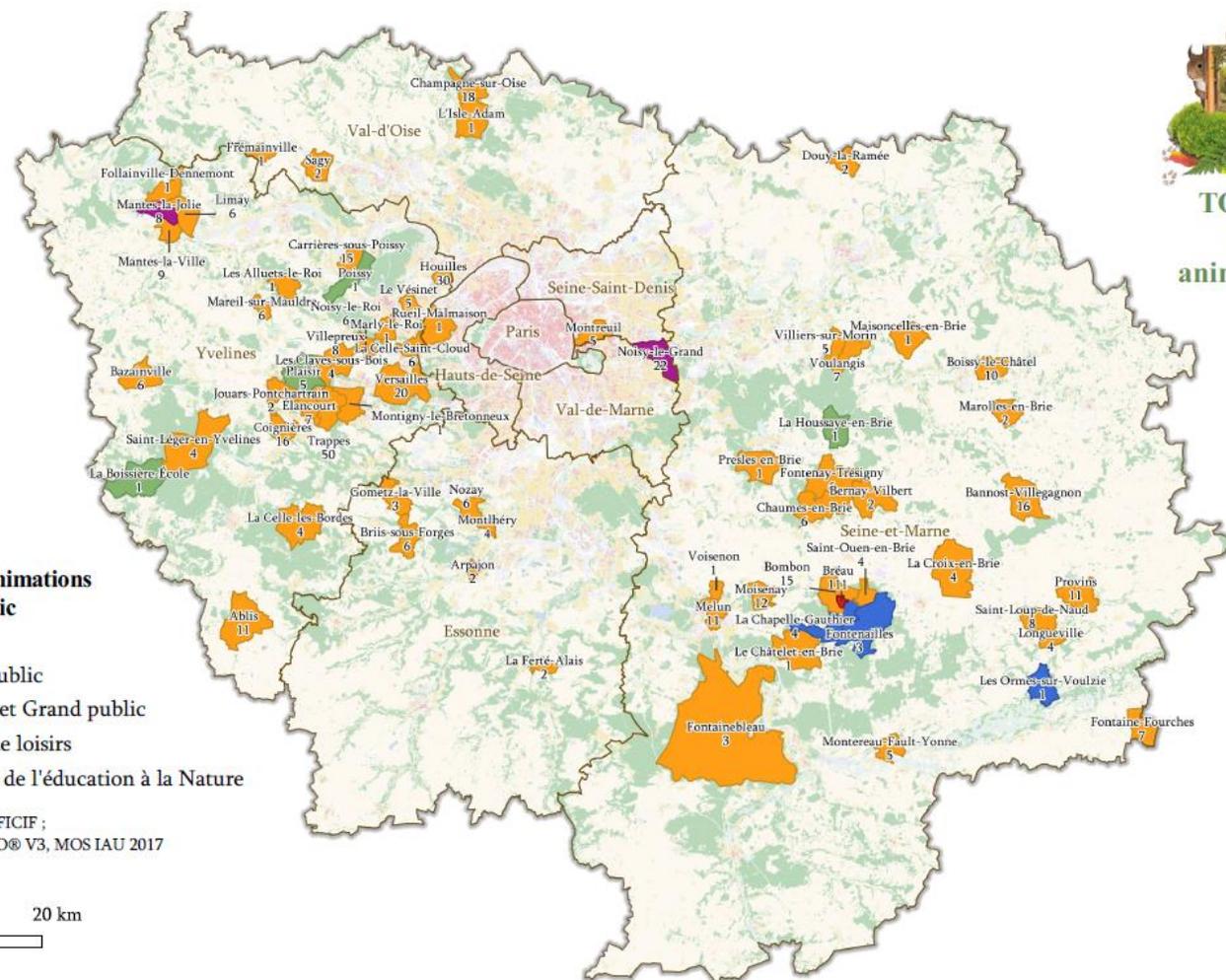


OBJECTIF = Réaliser une animation dans **260** classes en région IDF.

Ecocontribution

Education à la Nature – 2021/2022

➤ **REALISATIONS : 582 animations dont la moitié pour la FICIF.**



TOTAL
582
animations



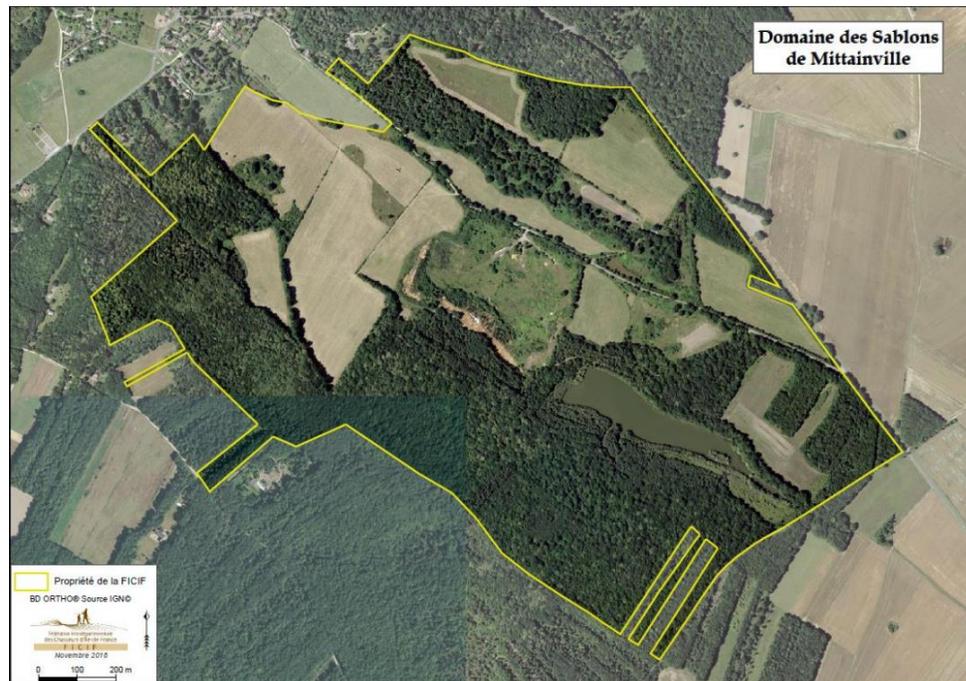
- **OBJECTIF FICIF** = Réaliser une animation dans **200 classes + aménagement du sentier pédagogique de Mittainville : Projet accepté en aout 2022.**
- **NOUVEAUTES** : Lancement des réservations en ligne (12/09/2022) : **en 10 jours, tous les créneaux ont été réservés jusqu'au 30/06/2022: immense succès.**
- **ACTIONS NOTABLES EN 2022** :
Animatrices + Mobil 'Faune présents :
 - ✓ aux portes ouvertes de l'équipage de Bonnelles (17 et 18/09/2022)
 - ✓ à La fête de la campagne à l'Isle Adam (16/10/2022)**→ Plus de 800 visiteurs sur le Mobil'Faune sur ces 3 jours**



Ecocontribution

Sentier de Mittainville - 2022/2023

Le projet de sentier pédagogique de Mittainville vise à une sensibilisation du grand public à la faune et la flore de la ZNIEFF.



OBJECTIF = Création d'un sentier pédagogique sur la commune de Mittainville pour sensibiliser les écoles et le grand public à la biodiversité.

Ecocontribution

Sentier de Mittainville - 2022/2023

- Le projet a été accepté en mai 2022
- Financement: **Eco-contribution + Conseil Régional IDF + Conseil départemental 78** (à venir).



- Le début des aménagements est prévu en mai 2023.

Ecocontribution

Drone - 2021/2022

Le projet permet de déployer des drones équipés de caméra thermique pour:

- Détecter les jeunes faons et les nids avant les fauches de printemps,
- Déployer un dispositif de protection pour les jeunes faons et les couvées.



OBJECTIF FICIF = Réaliser à minima 10 vols de drones

Ecocontribution

Drone - 2021/2022

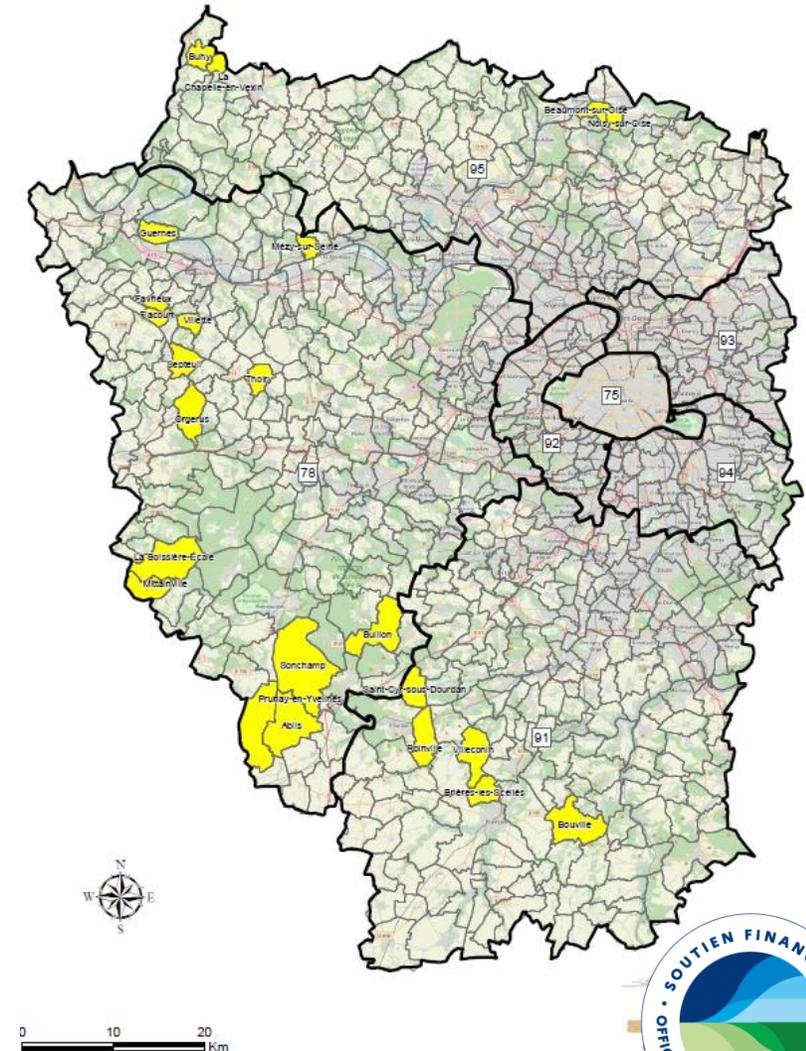
SAUVETAGE DE FAONS 2022

REALISATIONS :

- Formation de 3 techniciens en tant que télépilotes agréés :
1 par département,
- **Une soixantaine d'intervention**
pour plus de **500 ha survolés**,

RESULTATS:

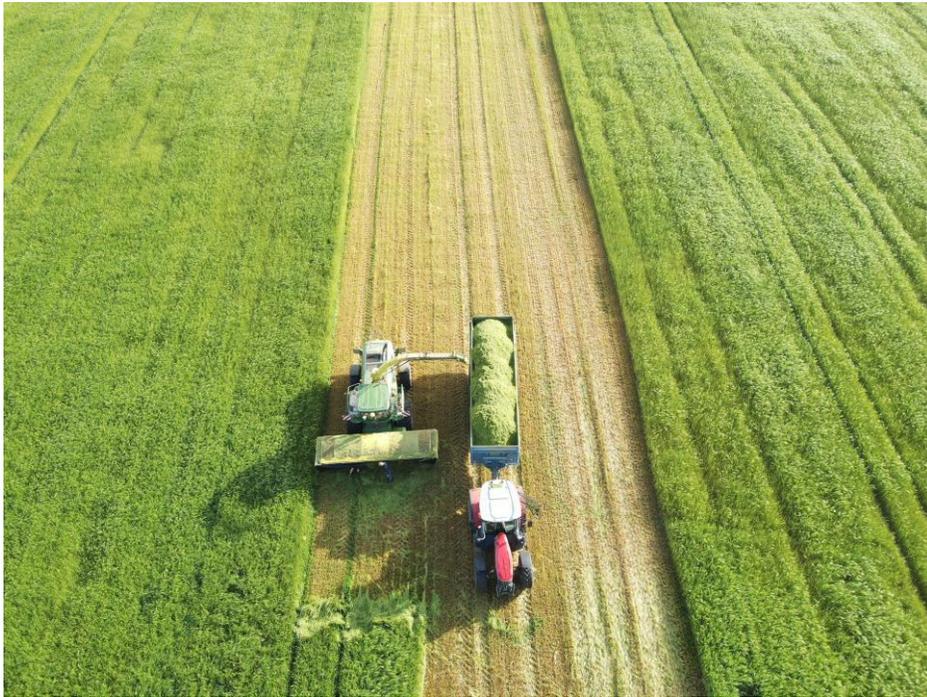
- 57 faons (chevreuil + cerf) sauvés !
- 1 couvée de faisan,
- En moyenne: 1 faon sauvé pour
10 ha survolés ce qui correspond aussi à
1 faon sauvé par ½ heure de vol!



Ecocontribution Drone - 2022/2023

Poursuite du programme :

- Nouvelle demande de financement déposée : résultat en mai 2023.



Le programme **Plantons des Haies** souhaitent aménager des haies sur les surfaces agricoles afin :

- d'agir comme zones de refuge et de reproduction pour la petite faune,
- d'enrichir la diversité des espaces agricole et créer une continuité écologique.



OBJECTIF : Aménagement de 100 km de haies en région IDF

Plan de relance

« Plantons des Haies » - 2022/2023

REALISATIONS FICIF :

- 20 dossiers acceptés pour 40 – 50 km de haies.
- Implantation à l'automne 2023.



Ecocontribution - Zone humide de Nesles-la-Vallée - 2023

Restauration et aménagement d'une zone humide de 14 ha sur commune de Nesles-la-Vallée.



Zone humide de Nesles-la-Vallée en cours de fermeture végétale



OBJECTIFS :

- Elaboration d'un plan de gestion suite à des inventaires faune/flore/hydro (2023),
- Restauration fonctionnelle de la zone humide (2024),
- Création d'un espace pédagogique (2025).

FONDATION
POUR LA
PROTECTION
DES HABITATS
DE LA FAUNE
SAUVAGE



WILDLIFE
HABITATS
FOUNDATION
WHF



Nouvelle acquisition en cours avec la Fondation:

Maison de la Chasse de Boutigny sur Essonne



- 24 ha 12 a 25 ca
- **Objectif** : mise en place d'un sentier d'éducation à la nature
- **SAFER**: validation par le Comité Technique SAFER du 08/09/2022
- **Signature de la promesse d'achat**: 02/09/2022
- **FNPHS**: validation de l'acquisition par le CA qui prendra en charge 60% du montant de l'acquisition ainsi que les frais de notaire



Ecocontribution - Îlots de biodiversité- 2023/2024

OBJECTIFS :

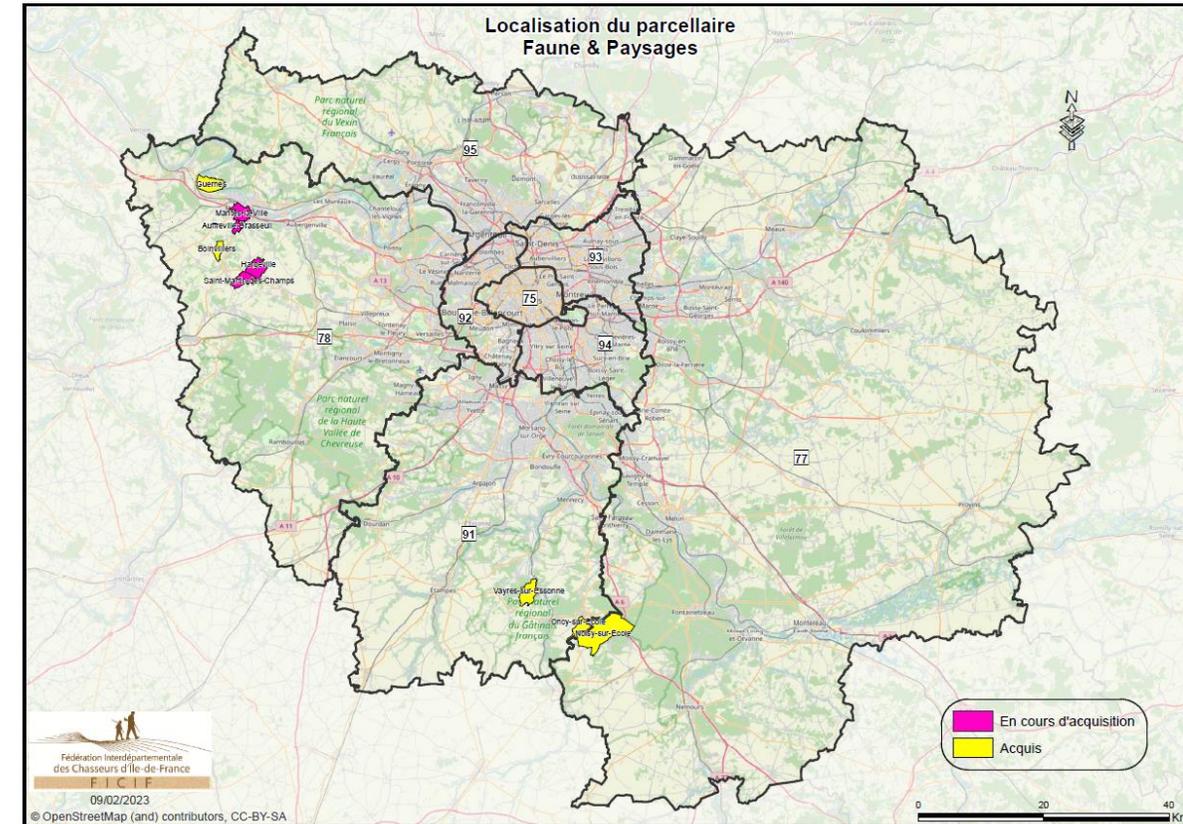
- **Sauvegarde** de la biodiversité par la maîtrise du foncier,
- **Préservation** via l'acquisition de micro-parcelles d'intérêt faunistique et floristique,
- **Restauration** des micro-parcelles dégradées par l'implantation d'aménagement en faveur de la biodiversité : haies, arbre à vocation cynégétique, mares, etc...



Ecocontribution - Îlots de biodiversité- Outils

Remobilisation de l'association Faune & Paysages crée en 1998:

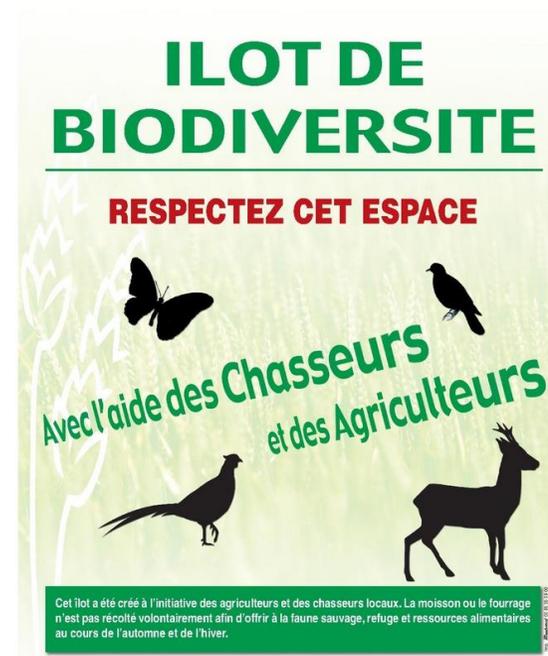
- Association fille de la FICIF,
- Déjà propriétaire de 94 parcelles (95, 78, 91),
- Projet d'acquisition de 40 parcelles (78).



Ecocontribution - Îlots de biodiversité- Outils

Partenariat SAFER – FICIF- FRC-Idf

- **SAFER** : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural,
- Signature d'une convention le **24.03.2023** entre le Président de la SAFER, M. Pierre MARCILLE, le Président de la FICIF, M. Philippe WAGUET, le Président de la FRC-IdF, Pierre MARCILLE



Commission petit gibier

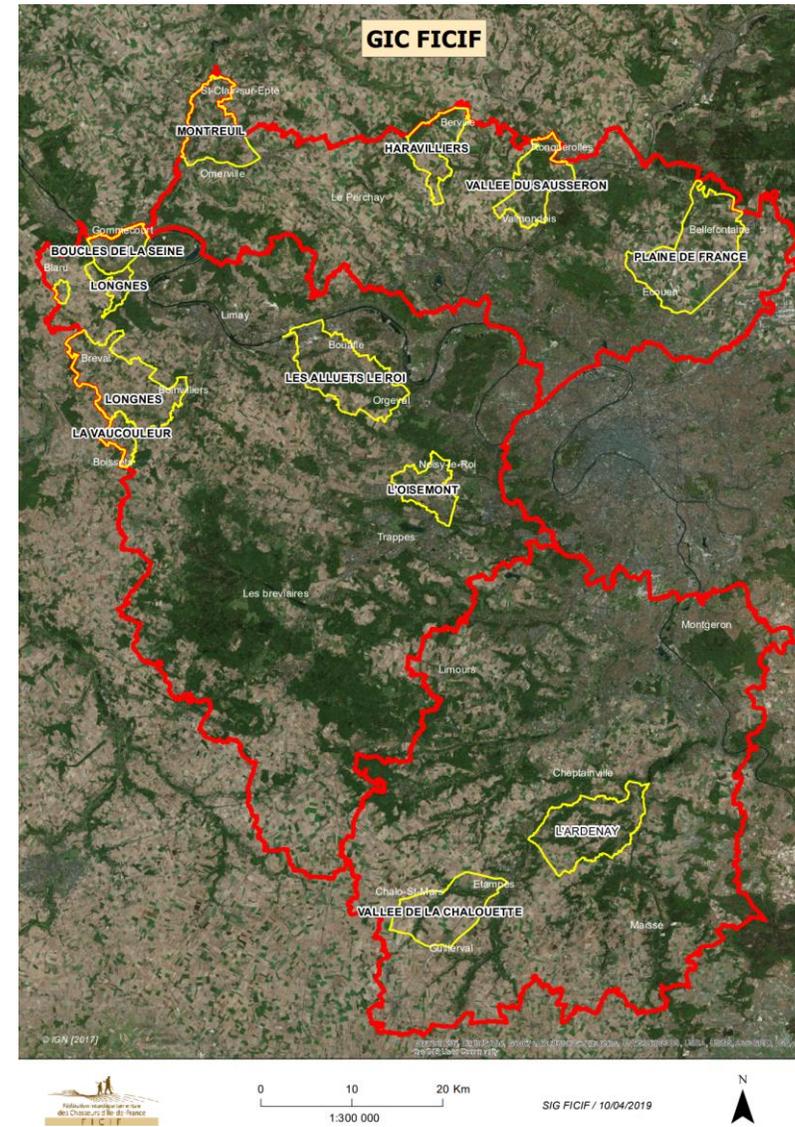
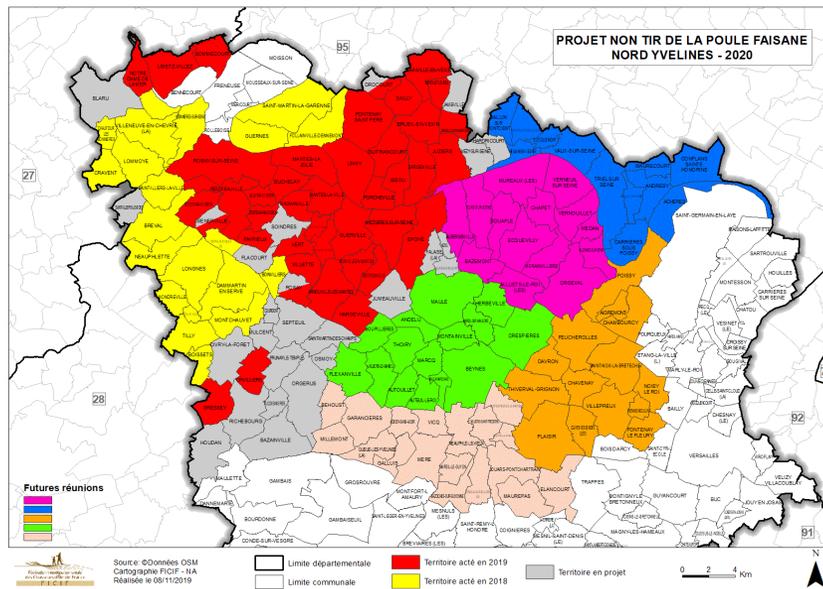


Jean-Pierre DUMEIGE
Président de la commission
Petit gibier



L'accompagnement technique et financier de nos GIC.

les projets et groupements faisans et perdrix



Ecocontribution

Culture Intérêt Faunistique et Floristique - 2022

Le programme de **Couverts d'Intérêts Faunistiques et Floristiques** souhaite favoriser le développement des populations de la petite faune et de la flore via :

- des mesures (aménagements et pratiques) répondant aux enjeux locaux,
- un maillage de milieux naturels s'adaptant au contexte territorial.



OBJECTIF FICIF = Planter **125 ha de CIFF/an**

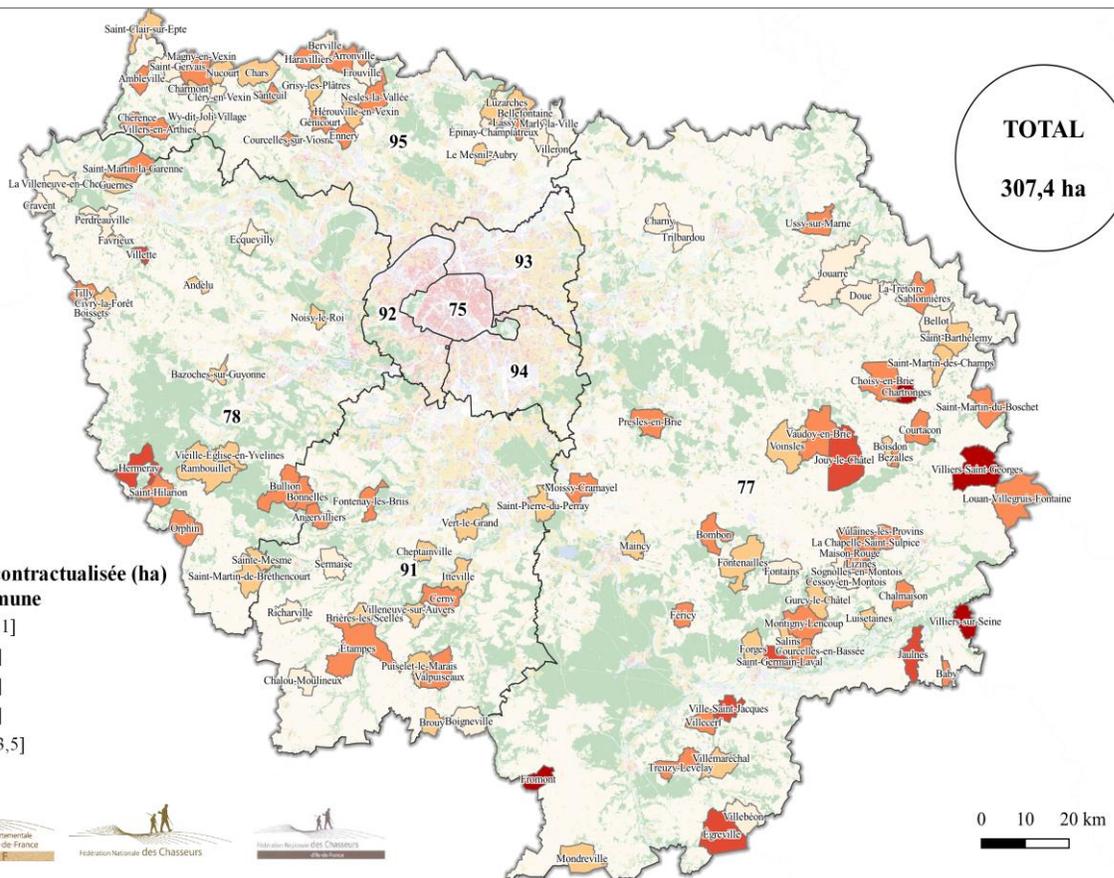
Ecocontribution

Culture Intérêt Faunistique et Floristique – 2022/2023

- **REALISATIONS** année 2 (2022) : **125 ha implantés.**
- **OBJECTIFS** année 3 (2023) : **150 ha.**



Couverts d'intérêt Faunistique et Floristique (C.I.F.F.) contractualisés pour 2021
Île-de-France



Ecocontribution

Sem'oBord - 2021/2022

Le projet Sem'obord permet **d'aménager les bordures de chemins** avec des implantations florales permettant :

- d'agir comme zones de refuge et de reproduction pour la petite faune,
- de créer une continuité écologique et de réduire l'érosion des sols.



OBJECTIF FICIF = Aménagement de 10 km / an de bordures de chemin

Ecocontribution

Sem'oBord - 2021/2022

⇒ Des pièces non disponibles de la mule et du Sem'oBord (crise ukrainienne) ont entraîné des retards de livraison importants du dispositif de la FICIF.

⇒ Les premières implantations débuteront cette année.



Ecocontribution

CIPAN- 2022/2023

Le programme de **Sem'alavolée** permet d'allier les activités agricoles et la préservation de la biodiversité et des habitats



*Système de semis à la volée avec des rampes
(FDC77)*



*Système de semis à la volée avec un drone agricole
(FICIF)*

OBJECTIF FICIF : Implanter 50 ha de cultures intermédiaires semées en mélange avant moisson par une approche innovante dès l'été 2023.

ESOD GROUPE 2 (2023-2026)

«Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts »



Nous avons collecté pour la période 2018-2022 sur les **10 espèces ESOD** :

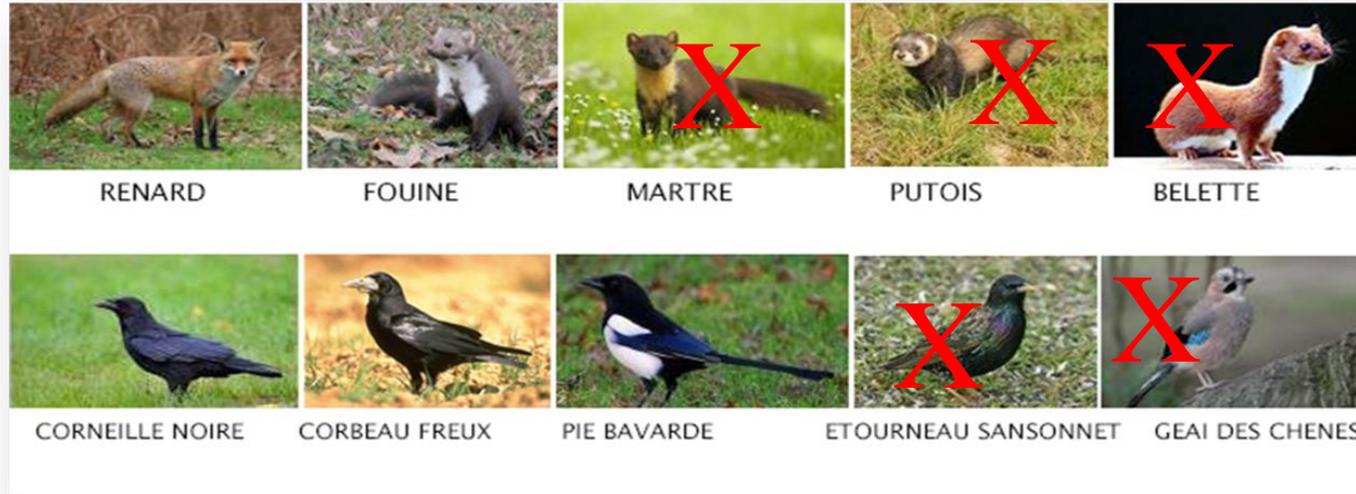
- **845 bilans de piégeage,**
- **plus de 1,9 M€ de dommages**

- **DDT 78 : CDCFS 22/11/2022**
- **DDT 91 : CDCFS 24/11/2022**
- **DDT 95 : CDCFS 14/11/2022**
- **DRIEAT : CDCFS 15/11/2022**

Les services des préfets (DDT/DRIEAT) sont chargés de vérifier la fiabilité des données transmises et partagées en formation spécialisée de la CDCFS.

ESOD GROUPE 2 (2023-2026)

«Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts »



Les espèces ont été retenues sur 2 critères : Présence significative de l'espèce (*500 captures/an*) et Atteintes aux intérêts protégés établis (*Seuil de 10 000 € de dommages/an*) et sont :

- **Grande Couronne (78/91/95):** le renard, la fouine, la corneille noire, le corbeau freux et la pie (uniquement 91),
- **Paris petite couronne:** le renard (uniquement 94) et la fouine (sauf 75)

ESOD GROUPE 2 (2023-2026)

«Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts »



Calendrier de travail

Début avril 2023: Organisation par le Ministère des réunions de travail avec les membres du CNCFS sur les propositions retenues.

Fin-avril 2023: Rédaction d'un projet d'arrêté triennal 2023-2026

Mi-mai 2023: Période de consultation du public. **Notre mobilisation sera déterminante.**

Mi-juin 2023: Publication de l'arrêté pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023.

Merci



de votre soutien !!



Commission grand-gibier et dégâts

Charles-Hubert de Bellaigue
Président de la commission Grand gibier
et dégâts



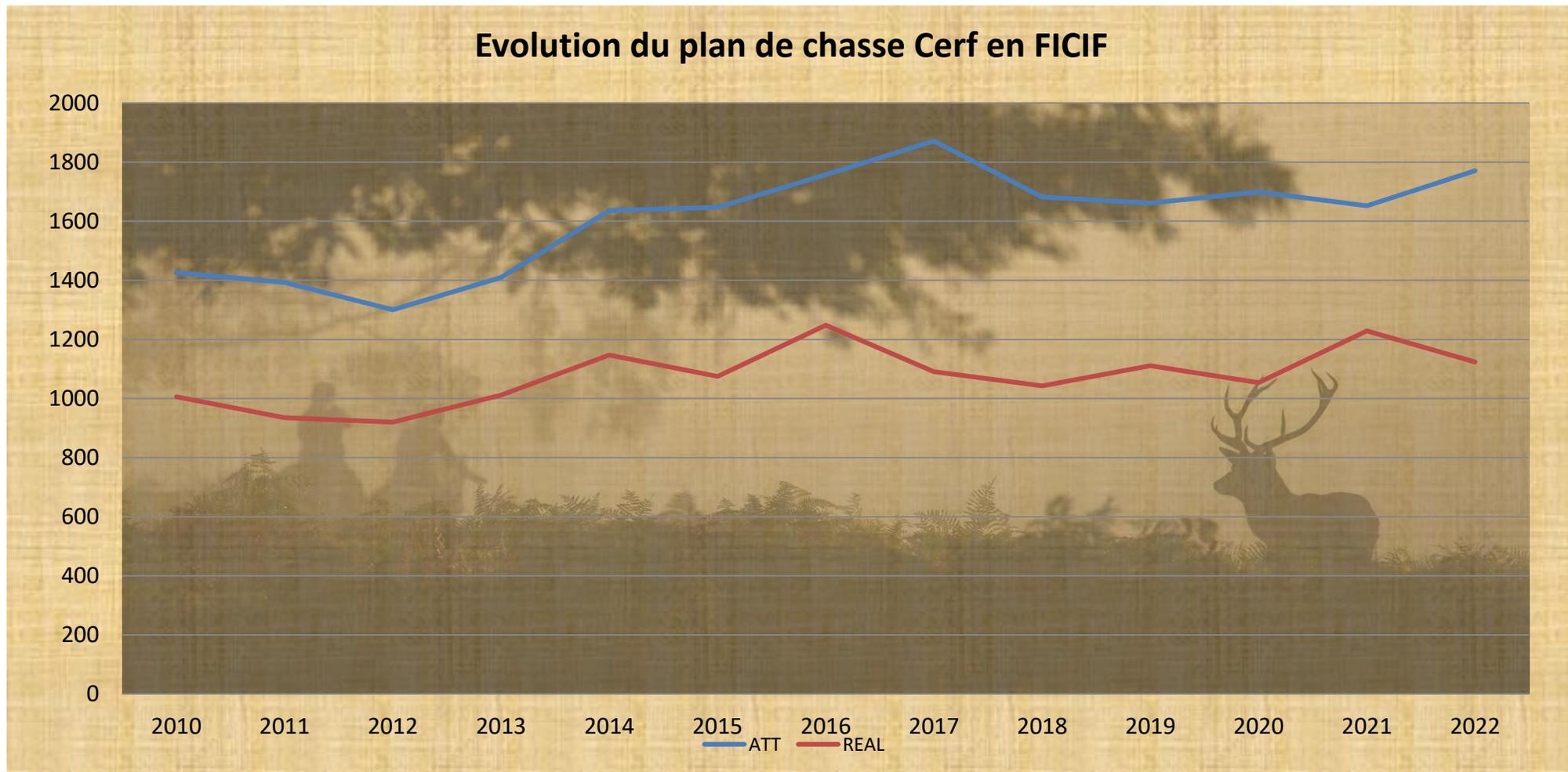
Cerf

	Attributions	Réalisations
FICIF	1 771	1 124



Dans le cadre de la gestion qualitative, il n'y a pas eu d'attributions de C2 depuis 3 ans.

63 % Taux réalisation



Le qualitatif cerf en FICIF

- Depuis 3 ans, d'un commun accord avec les territoires, la FICIF n'a pas attribué de cerfs dits C2 (+ de 10 cors).
- Pour la saison prochaine la FICIF réattribuera:
 - Des C2 mais en faible quantité,
 - Cette attribution sera assortie de recommandations fortes aux territoires bénéficiaires sur le nombre de cors (entre 10 et 14 corps).
- Dans le courant de l'année 2023, un travail sera mené sur la mise en place d'une nouvelle catégorie de cerf de récolte.



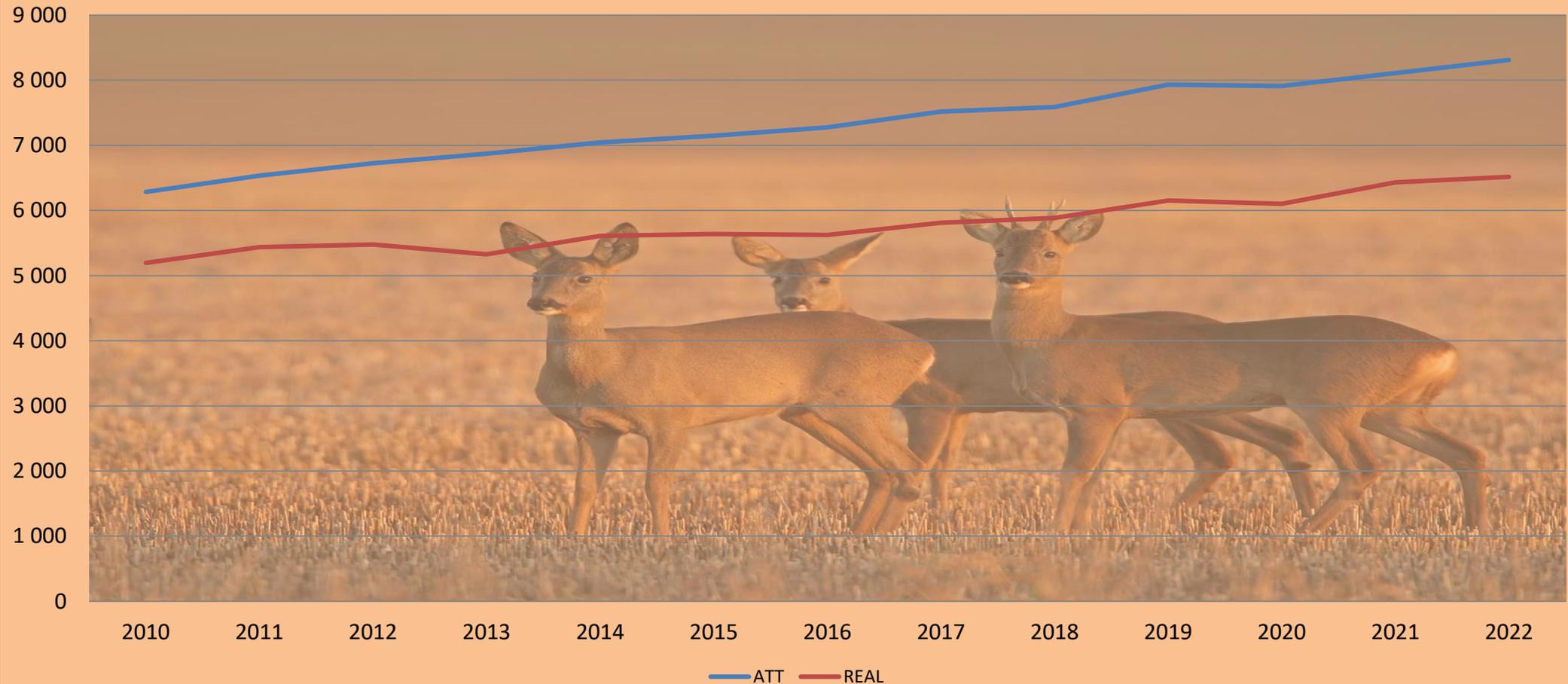
Chevreuil

	Attributions	Réalisations
FICIF	8 312	6 515



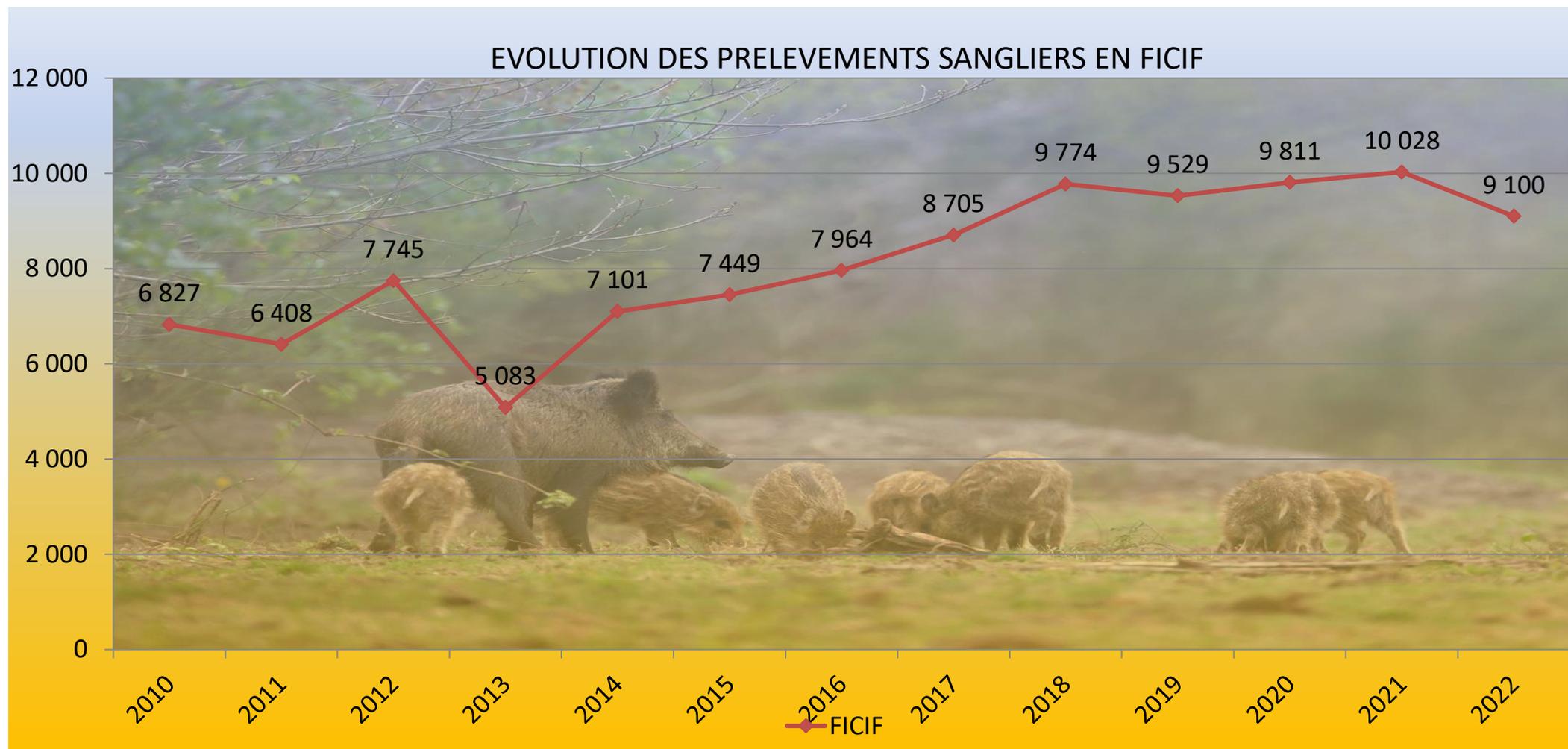
78 % Taux réalisation

Evolution du plan de chasse chevreuil en FICIF



Sanglier

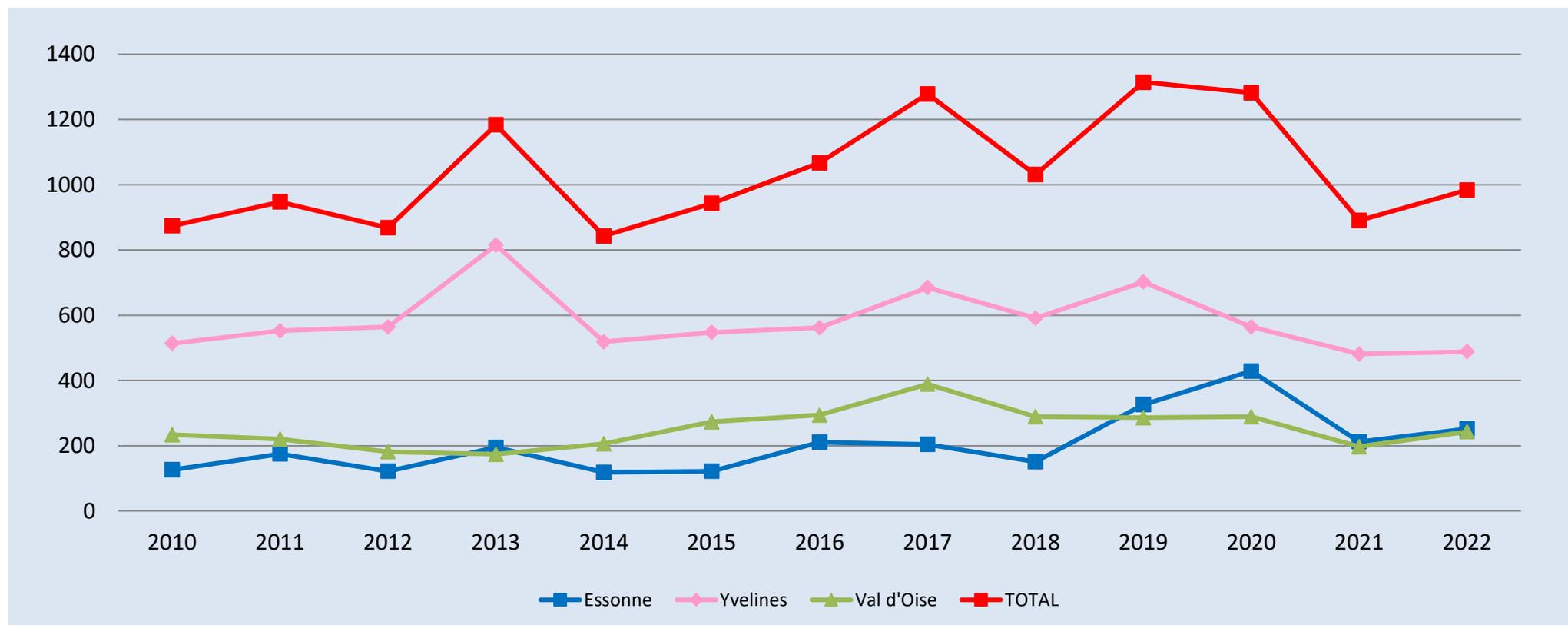
	Réalisation 2021/2022	Réalisation 2022/2023
FICIF	10 028	9 100



Dégâts

Evolutions des surfaces
détruites par département:
+ 11 %

	SURFACE EN HA 2021	SURFACE EN HA 2022	%
78	481	488	+ 1%
91	211	252	+ 20%
95	197	243	+ 23%
FICIF	889	983	+ 11%



Dégâts

+ 33 % en montant

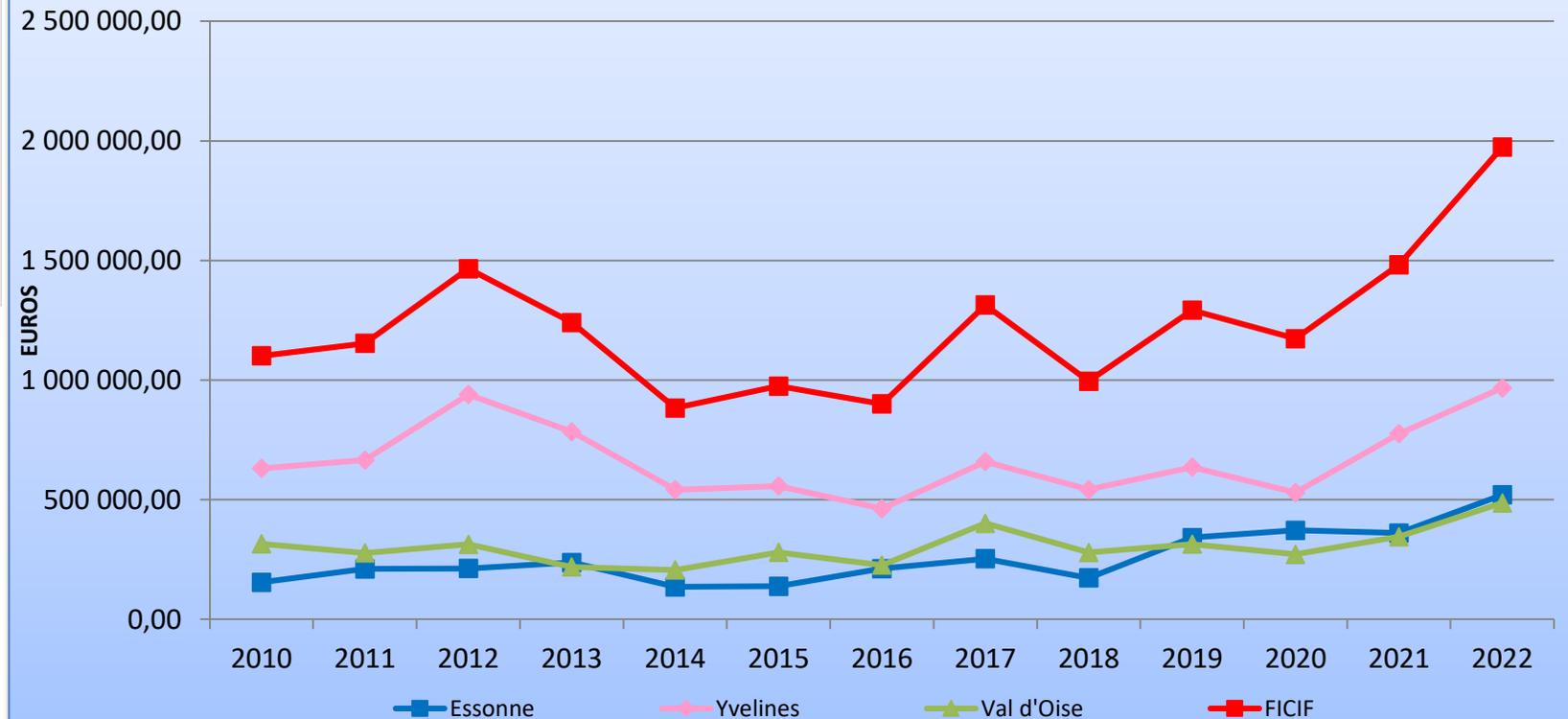


	Montant 2021	Montant 2022	Evolution en %
78	776 173€	966 980€	+ 25%
91	360 717€	520 206€	- 44%
95	345 389€	486 482€	+ 41%
FICIF	1 482 279 €	1 973 668 €	+ 33%

Evolution des barèmes d'indemnisation des principales cultures



EVOLUTION DES INDEMNISATIONS DE DEGATS PAR DEPARTEMENT



Plan d'accompagnement financier 2022 de l'Etat pour faire face aux surcoûts d'indemnisation des dégâts occasionnés par l'augmentation des prix agricoles dus à la guerre en Ukraine



Suite à une prise de conscience du surcoût du prix des denrées en 2022, l'Etat a décidé mettre en place un dispositif exceptionnel de soutien pour les dégâts expertisés lors de la récolte 2022.

Ce dispositif s'inscrit dans le plan de résilience économique et social présenté par le 1^{er} ministre le 16 mars 2022.

Le dispositif couvre le surcoût des cultures entre les barèmes départementaux fixés en 2022 et ceux fixés en 2021.

Ainsi pour la FICIF sur 1 974 000€ de dégâts indemnisés, c'est une aide calculée de 526 000€ qui est accordée par l'état dont 70% a déjà été versé en décembre 2022 mais pour un an seulement!



Plan d'accompagnement financier de la mise en œuvre de l'accord avec le monde agricole

Le 1^{er} mars 2023,

Le Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, **Marc FESNEAU**, et la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, **Bérangère COUILLARD** ont signé avec le Président de la FNC **Willy SCHRAEN** et notamment la Présidente de la FNSEA, **Christiane LAMBERT**, le protocole qui voit officialiser le soutien financier souhaité par le Président de la République aux fédérations des chasseurs à hauteur de 80 Millions d'euros.

Répartition de ces 80 Millions d'euros:

- 20 M€ pour le plan de résilience 2022
- 60M€ pour un accompagnement sur 3 ans



Willy SCHRAEN: *« Je suis fier de voir se concrétiser ces discussions avec le monde agricole et le gouvernement. Nous sommes une grande famille avec l'agriculture. Nous avons la lourde charge de réussir à concrétiser nos engagements et nous réussirons grâce à la mobilisation de tous »*

Plan d'accompagnement financier de la mise en œuvre de l'accord avec le monde agricole

- **Critères d'obtention 2024 et 2025 :**

- Mise en place de contribution territoriale différenciée (*30% recettes affectées*),
- Programmation et mise en œuvre des actions nécessaires pour la mise en place à partir de la saison 2025-2026 d'un système d'information permettant de suivre les prélèvements partagés avec l'Etat,
- Modification du SDGC (encadrement de l'agrainage),
- Mise en place de contrats d'agrainage en local.

- **Indicateurs de suivis :**

- les surfaces de dégâts à observer pour les principales cultures (référence année 2019),
- les frais de gestion des dégâts à observer (référence année 2019).



Merci



de votre soutien !!



Sécurité: LA MISSION SÉNATORIALE: visite et suites



- **22 février 2022:** la commission sénatoriale de contrôle sur la sécurité à la chasse se rend à Marly
- **14 septembre 2022:** Elle rend son rapport après l'audition de tous les acteurs et formule 30 propositions.

SES CONCLUSIONS:

- Elle reconnaît **les nets efforts fournis pas les chasseurs** depuis 20 ans en matière de prévention,
- Elle place **la formation au cœur de la prévention,**
- Elle préconise **la cohabitation plutôt que le partage,**
- Elle réaffirme **les comportements de bon sens** (alcool, application des sanctions judiciaires et contrôle des armes)



Sécurité à la chasse

Mission sénatoriale

+

Procès du chasseur et du directeur de battue dans le Lot

+

Surmédiatisation des accidents et incidents,



A poussé le gouvernement par le biais de la Ministre de la Transition Ecologique (Bérangère COUILLARD) à proposer :

UN PLAN SECURITE A LA CHASSE 2023



Accueil

Liste des pétitions

Morts, violences et abus liés à la chasse : plus jamais ça !

Texte législatif

PÉTITION

Lot : deux chasseurs jugés en novembre, deux ans après un accident mortel

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 27/09/2022 à 13:10 , mis à jour le 27/09/2022 à 14:56

Écouter cet article

00:00/02:03



Selon le parquet, les deux prévenus risquent jusqu'à «3 ans d'emprisonnement, 75.000 euros d'amende, l'interdiction de détenir une arme pendant 5 ans ou encore le retrait de permis de chasse à titre définitif».

Ricochet64 / stock.adobe.com

Sécurité: Les annonces de Mme la ministre



Le plan sécurité à la chasse présente 14 mesures destinées à renforcer la formation des chasseurs, renforcer les règles de sécurité pendant la chasse, et assurer le partage des espaces et une meilleure information des usagers de la nature. Il prévoit notamment :

 **GOVERNEMENT**
Liberté
Égalité
Fraternité
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique

2.1 Interdire la pratique de la chasse sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants
→ Le Gouvernement créera début 2023 une contravention pour sanctionner l'acte de chasse sous l'emprise excessive de l'alcool puis favorisera la création d'un délit par voie législative.

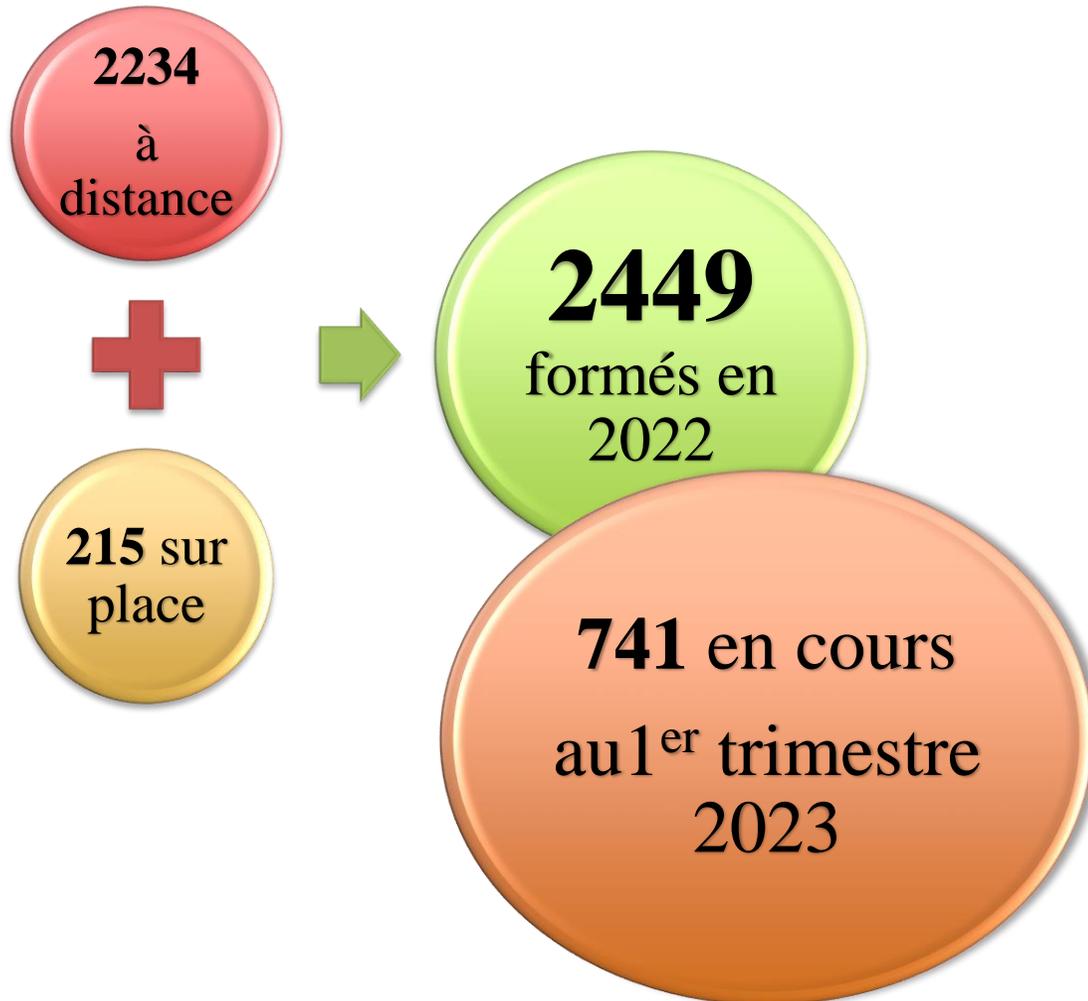
1.1 Renforcer les formations décennales à la sécurité par un volet pratique

1.2 Instaurer une formation obligatoire de tous les organisateurs de battue

2.2 Renforcer et harmoniser le corpus de règles de sécurité
→ L'État fixera un cadre commun sur tout le territoire (respect de l'angle de tir des 30 degrés, généralisation des gilets fluos, interdiction des tirs non-fichants, rappel avant battue des règles de sécurité) dès la saison 2023-2024.



LA FORMATION DÉCENNALE (obligatoire)



Un chasseur doit suivre la décennale dans sa fédération d'adhésion:

- Sur l'un des sites fédéraux ou lors d'une session décentralisée → sur inscription
🕒 30
- En ligne → sur l'espace adhérent
🕒 à votre rythme

Objectif: tous formés en 2030 !

LE SIA: procédure et points importants

Si vous rencontrez des difficultés pour la création de votre compte SIA, la FICIF met en place des permanences:

En partenariat avec le **Club des Jeunes Chasseurs d'Île de France,**

nous vous accueillons le vendredi

sur réservation uniquement à :

- ✓ Rambouillet,
- ✓ Boulogne,
- ✓ Maisons de la chasse de Grisy et Boutigny.



Pour réserver:

- Remplissez et renvoyez-nous le bulletin en page 9 du dernier « Chasser en FICIF »
- Appelez le 01.34.85.33.00

LE SIA: procédure et points importants



Échéance 1^{er} juillet 2023

- **Vérifiez la validité de votre permis:** ancienneté, état, et **actualisez** vos éventuels duplicatas auprès de votre fédération,
- **Préparez vos documents:** permis, validation, justificatif de domicile, pièce d'identité française,
- Assurez-vous de disposer d'une **adresse mail**.



Les validations de permis de chasser 2021/2022

Comparaison N-1 / N	2021/2022	2022/23	Différentiel N/N-1
<i>Total nbre de permis annuels (dept ou nat)</i>	19 606	19 134	-472
Nbre de permis temporaires 3- 9 jours	505	543	38
Timbres grand gibier départementaux	2 475	2 403	-72
Assurances	15 909	15 882	-27
Validations internet (ts dépts confondus)	11 554	11 965	411
dont E-validations (ts dépts confondus)	10 097	10 715	618

	2021/2022	2022/23	
Nbre de validations nationales dont nouveaux permis	16 543	16 142	-401
Nbre de validations départementales	3 063	2 992	-71

19 677
validations

+ 3% de validations
internet
+ 6% d'e-validations

- 2% de
chasseurs !

Plateforme Cocagne

NOUVELLE
FORMULE DÉCOUVERTE
100% GRATUITE



LA PLATEFORME NATIONALE
D'OFFRES DE CHASSE



Cocagne donne la possibilité aux **présidents de territoires** de déposer des offres de chasses, sans aucune marge sur leurs prix et de choisir leurs chasseurs.

Les **chasseurs**, quant à eux, ont le choix parmi des milliers d'offres de chasses à prix coûtant, vérifiées par les Fédérations départementales des chasseurs partenaires.

Retrouvez toutes les infos sur cocagne.fr

- **COCAGNE Opération « nouveaux permis »**
 - Opération « nouveaux permis », c'est :
 - *l'abonnement « nouveaux permis » gratuit à Cocagne*
- **COCAGNE offre adhérents FICIF et FDC 77:**
 - Pour les adhérents de la FICIF et de la FDC 77 c'est un abonnement annuel à 24€ au lieu de 48€...

Venez les rencontrer sur le stand de la FICIF !

Chiffres FICIF au 14/03/2023	
Nombre de nouveaux chasseurs	505
Nombre de territoires	74
Nombre d'offres de chasse	107
Nombre de chasses disponibles (avec du stock)	130
Nombre de recherches liées au département	851
Somme reçue par les territoires	118 775€

Le Plomb : changement des règles européennes à compter du 15 février 2023

Le règlement européen 2021/57 relatif à l'utilisation de la grenaille de plomb en zone humide rentre en vigueur le 16 février 2023 et vient remplacer et compléter la réglementation nationale déjà existante dans le domaine. Depuis cette date, il est interdit d'effectuer l'un ou l'autre des actes suivants à l'intérieur ou à moins de 100 mètres de zones humides :

- **Décharger** de la grenaille de chasse contenant une concentration en plomb (exprimé en tant que métal) égale ou supérieure à 1 % en poids ;
- **Porter de la grenaille** de ce type en ayant l'intention de l'utiliser pour la pratique du tir en zones humides ;

Est entendu comme zones humides dans le cadre de l'application de cette réglementation :

- ✓ La mer dans la limite des eaux territoriales ;
- ✓ Le domaine public maritime ;
- ✓ Les marais non asséchés ;
- ✓ Les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs, plans d'eau (eau douce, salée ou saumâtre).

La distance des 100 mètres s'établit à partir du bord de ces zones humides.



C'est une première étape avant de tenter d'interdire partout l'utilisation de la grenaille de plomb, bien au-delà des zones humides.

VIGIFAUNE, une application au service de la faune sauvage

Cette **application eco-citoyenne** est utilisable aussi bien par les chasseurs que par les agriculteurs ou le grand public donc n'hésitez pas à diffuser l'information autour de vous.

- Téléchargez l'application mobile **VIGIFAUNE** (Mise en service en FICIF depuis septembre 2021),
- Permet de référencer vos observations d'animaux vivants ou morts et participez ainsi à l'amélioration de la connaissance de la faune sauvage,
- Permet de déclarer **les dommages** des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (depuis février 2022 en FICIF) dans la rubrique « dommages ».

Contribuez à la connaissance de la faune sauvage : **téléchargez l'appli VIGIFAUNE!**



VIGIFAUNE

Une application au service de la faune sauvage



	Nbre d'utilisateurs	Nbe d'observations	Nbe de dommages
FICIF	724	3023	83

22 000 flyers et autocollants VIGIFAUNE seront envoyés avec les bons de commande validation du permis de chasser 2023/2024



Venaison



GIBIER D'ÎLE-DE-FRANCE
LA MARQUE D'UNE FILIÈRE RESPONSABLE

TERRINE DE CERF AU POIVRE VERT

GIBIER d'Île-de-France

PRODUIT EN Île-de-France

UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AU SERVICE D'UNE CHARTE DE QUALITÉ

- ✓ Valorisant des pratiques de chasse responsables dans le respect des cycles biologiques du gibier sauvage.
- ✓ Certifiant la traçabilité des produits : du prélèvement à la commercialisation en circuit-court.
- ✓ Garantissant un engagement en faveur de l'environnement et de la défense de la biodiversité.
- ✓ Assurant une origine identifiée, 100% locale, à la qualité sanitaire irréprochable.

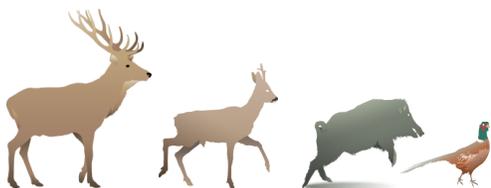
Avec Gibier d'Île-de-France, partageons toutes les saveurs naturelles et authentiques de nos terroirs !



Venaison



Animaux bien tirés



Provenance: FICIF : Mittainville, La Roche-Guyon, Marly, Gros-bois,...



MORCEAUX NOBLES (1000 kg)

- Filets, giques ou gigots (désossés, ficelés, étiquetés, congelés)
- Commercialisation possible

AUTRES MORCEAUX

9000 Terrines
commercialisées par
FICIF Services



Venaison

Projet de création d'un atelier de transformation de la venaison



- La FICIF soutient 2 jeunes porteurs de projet pour la création d'un atelier de transformation de la venaison,
- **19/01/23** : signature d'une promesse d'achat avec la Communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires d'un terrain viabilisé de 2500 m² sur la ZA Bel Air de Rambouillet,
- **Etudes (dimensionnement, coût de la structure et business plan)** sont en cours avec le soutien financier de Terre de France Ile de Saveurs à hauteur de 80% du coût des études.

FICIF-Services, c'est quoi!

- Prestations de services pour les collectivités, les institutions et les entreprises,
- Equipement des chasseurs et des territoires : aménagement des territoires, matériel de piégeage, protection des cultures,
- Terrines et morceaux nobles issus de la venaison certifiées "Gibier d'Île-de-France".



FICIF-Services, c'est quoi!

➤ **Augmentation** du chiffre d'affaires sur 3 ans



➤ **Les bénéfices de FICIF-Services** (intégralement reversés au monde de la chasse) sont des cotisations FICIF qui ne sont pas en hausse (cotisations territoires, vignette départementale et bracelets sont stables depuis 3 ans).



Commission formations

Pierre de LUBERSAC
Président de la commission
Formations

Gérer vos inscriptions aux formations

Votre situation Formation Sécurité Décennale

Vous avez déjà suivi la formation. Votre attestation est disponible. [Imprimer votre attestation](#)

Inscrivez-vous à une séance de formation programmée

Stations de formation et Formations pour lesquelles vous êtes déjà inscrit ou pré-inscrit	Tarif (€)	Date	Heure	Lieu	Etat du dossier
SECURITE ET COMPORTEMENT - FORMATION SECURITE DU 29 JANVIER (SPECAL PRO)	Gratuit	29/01/2020	08:30 à 18:30	TROU D'ENFER - BALLY	
VENAISON YVELINES - FORMATION VENAISON DU 15 SEPTEMBRE (78)	Gratuit	15/09/2020	08:30 à 12:30	TROU D'ENFER - BALLY	
FIRMIAN "CHASSE ACCOMPAGNEE" - FORMATION PCA DU 16 SEPTEMBRE 2021	Gratuit	15/09/2021	14:00 à 17:00	TROU D'ENFER - BALLY	

Séances de formations pour lesquelles vous pouvez vous inscrire	Tarif (€)	Date	Heure	Lieu	Places disponibles
CHASSE A L'ARC - ARC DU 15 AVRIL 2023	Gratuit	15/04/2023	09:30 à 18:30	TROU D'ENFER - BALLY	Closée
CHASSE A L'ARC - ARC DU 27 MAI 2023	Gratuit	27/05/2023	08:30 à 18:30	TROU D'ENFER - BALLY	Complet
CHASSE A L'ARC - ARC DU 24 JUIN 2023	Gratuit	24/06/2023	08:30 à 18:30	TROU D'ENFER - BALLY	16 S'inscrire
Gardes Particuliers - CP 18 ET 19 AVRIL 2023	Gratuit	18/04/2023	09:00 à 18:00	TROU D'ENFER - BALLY	Closée

OPTIMISÉ PAR Goo

Accueil La FICIF Actualités Validation Education Nature Formations

En pratique Espace Adhérents Téléchargements Petites Annonces

Formation au permis de chasser

Pour chasser, il faut être titulaire du permis de chasser et de la validation temporaire ou annuelle de la campagne en cours. L'obtention du permis de chasser s'adresse aux personnes de plus de 16 ans qui ont satisfait à l'examen du permis de chasser.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter avant toute démarche pour faciliter votre accueil et votre inscription.

MERCI DE BIEN LIRE CES CONSIGNES AVANT DE FAIRE VOTRE INSCRIPTION/RÉINSCRIPTION

- Permis de chasser
- Chasse accompagnée
- Chasse à l'arc
- Garde Particulier
- Venaison
- Piégeage
- Régulation Corvidés
- Responsable de Chasse

J'apprends et je révise...

Batue au sanglier

Reviser le permis

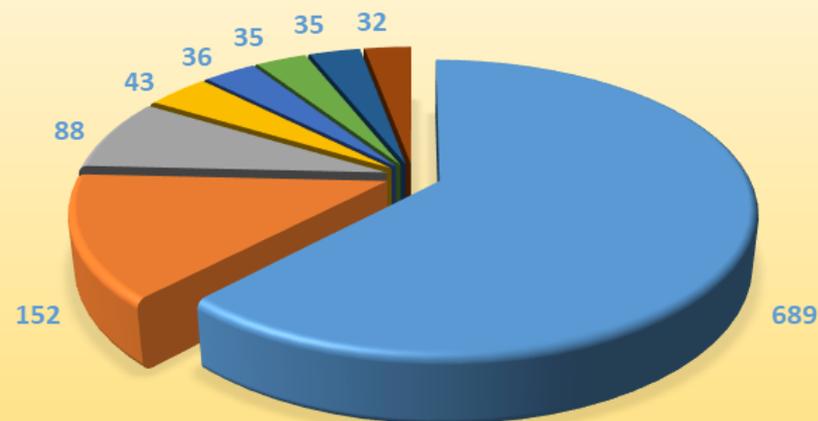
Cliquez sur les images ci-dessous pour visualiser les vidéos des ateliers.

- Introduction
- Exercice 1 : Parcours de chasse simulé
- Exercice 2 : Rangement d'une arme dans un véhicule
- Exercice 3 : Tir Réel
- Exercice 4 : Battue au sanglier

L'ACTIVITÉ DU PÔLE FORMATIONS

LES FORMATIONS (HORS PERMIS DE CHASSER)

- Président et chef de battue
- Chasse à l'arc
- Venaison
- Corvidés
- Chasse accompagnée filleul
- Chasse accompagnée parrain
- Garde particulier
- Piégeage



- **1 110 chasseurs formés**
- **91 séances programmées**
- 10 formations + le permis de chasser + les nouveautés
- Des partenariats essentiels (CAF, ADCGG, piégeurs....)

Notre politique:

- Petits effectifs pour mieux partager
- Décentraliser pour mieux s'adapter
- Pratiquer pour mieux comprendre

L'ACTIVITÉ DU PÔLE FORMATIONS



LE PERMIS DE CHASSER

- **1853 candidats présentés au permis en 2022: 1^{ère} fédération de France**
- 117 séances de formation, 242 séances d'examen



- Depuis janvier, **nouveau logiciel d'inscription, 400 nouvelles demandes**
- **En 2023, une équipe renforcée:**
 - 2 techniciennes temps plein + 1 mi-temps
 - 3 vacataires
 - 1 secrétaire
- Une journée de travail régionale avec les collègues de Seine-et-Marne en octobre

L'ACTIVITÉ DU PÔLE FORMATIONS



Les actualités du permis de chasser:

➤ **Des installations rénovées:**

- Fermeture du auvent d'accueil
- Rénovation du sanglier courant (en cours)
- Couverture d'un pas de tir (en cours)



- **Un futur bureau sur place**, pour valider son permis après l'examen et rassembler l'équipe en un lieu unique

L'ACTIVITÉ DU PÔLE FORMATIONS

Permis: les nouveautés 2023

➤ Des jeunes chasseurs récompensés et motivés:

- Pochette porte-documents,
- challenge 31/31: une arme en jeu,
- chèques cadeau de 20 € à la boutique FICIF,
- armuriers partenaires, tarif 1^{ère} validation, nouveau catalogue de formations adaptées.



Merci



de votre soutien !!



VOTE N°1

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION

- ✓ APPROUVE
- ✓ N'APPROUVE PAS
- ✓ S'ABSTIENT



VOIX

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2023 PROPOSITIONS DE VOTE

Cochez la case correspondant à la proposition choisie

Vote N°1

Approbation du rapport de gestion du Président

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°2

Ratification de la cooptation de Mr Denis RABIER comme administrateur de l'unité territoriale de l'Essonne

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°3

Approbation des motions autorisant le Président à acheter ou vendre des biens immobiliers et à ester en justice

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°4

Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022 (Compte de résultat / Bilan)

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°5

Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion comptable et financière

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Tournez la feuille



Ratification de la cooptation d'un administrateur pour l'unité territoriale de l'Essonne

- Suite à la démission de Mr Serpin administrateur de l'Essonne en juin 2022,
- Conformément aux Statuts de la FICIF et notamment l'Article 5 alinéa 33:
« En cas de vacance de huit postes d'administrateurs au plus en cours de mandat, le conseil peut pourvoir au remplacement des administrateurs concernés par cooptation, sous réserve de ratification de ces remplacements par la plus prochaine assemblée générale. Le mandat d'un administrateur élu en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré prend fin à la date à laquelle devait normalement expirer le mandat du membre remplacé »
- Le conseil d'administration du 9 novembre 2022 a coopté Mr Denis RABIER administrateur pour l'unité territoriale de l'Essonne,
- Le CA demande à l'Assemblée générale du 25 mars 2023 de ratifier cette cooptation

VOTE N°2

Ratification de la cooptation de Mr Denis Rabier comme administrateur de l'unité territoriale de l'ESSONNE

- ✓ APPROUVE
- ✓ N'APPROUVE PAS
- ✓ S'ABSTIENT



VOIX

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2023 PROPOSITIONS DE VOTE

Cochez la case correspondant à la proposition choisie

Vote N°1

Approbation du rapport de gestion du Président

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°2

Ratification de la cooptation de Mr Denis RABIER comme administrateur de l'unité territoriale de l'Essonne

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°3

Approbation des motions autorisant le Président à acheter ou vendre des biens immobiliers et à ester en justice

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°4

Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022 (Compte de résultat / Bilan)

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°5

Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion comptable et financière

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Tournez la feuille



VOTE N° 3

APPROBATION DES MOTIONS AUTORISANT LE PRESIDENT A ACHETER OU VENDRE DES BIENS IMMOBILIERS ET A ESTER EN JUSTICE

- ✓ APPROUVE
- ✓ N'APPROUVE PAS
- ✓ S'ABSTIENT



VOIX

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2023 PROPOSITIONS DE VOTE

Cochez la case correspondant à la proposition choisie

Vote N°1

Approbation du rapport de gestion du Président

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°2

Ratification de la cooptation de Mr Denis RABIER comme administrateur de l'unité territoriale de l'Essonne

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°3

Approbation des motions autorisant le Président à acheter ou vendre des biens immobiliers et à ester en justice

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°4

Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022 (Compte de résultat / Bilan)

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°5

Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion comptable et financière

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Tournez la feuille



RAPPORT FINANCIER

**Présentation des comptes de l'exercice clos 2021/2022 et
quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion:**

- **COMPTES DE RESULTAT**
 - ✓ **2021-2022**
- **BILANS**
 - ✓ **2021-2022**



Approbation des comptes de l'exercice clos 2021/2022 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France F I C I F		BUDGET & REALISE FICIF au 30 juin 2022			
CHARGES			PRODUITS		
NATURE	BUDGET FICIF 2021-22	REALISE FICIF 2021-22	NATURE	BUDGET FICIF 2021-22	REALISE FICIF 2021-22
60- Achats	198 400	215 724	70- Ventes	628 100	673 944
61- Charges externes	271 500	297 764	dont produit de la formation permis de chasser	200 000	239 887
62- Autres services extérieurs	287 400	338 979	74- Subventions d'exploitation	241 000	249 620
63- Impôts et taxes versements assimilés	169 500	143 136	75- Autres produits de gestion courante	1 990 000	2 001 531
64- Frais de personnel	1 301 000	1 314 603	76- Produits financiers	22 700	38 034
65- Autres charges de gestion courante	301 200	278 970	77- Produits exceptionnels	0	100
66- Charges financières	0	0	78- Reprise s/amortiss. et prov.	0	39 119
67- Charges exceptionnelles	0	4 361	79- Transfert de charges	13 000	18 995
68- Dotation aux amortissements	325 000	298 242			
69- Impôts sur les sociétés	8 000	8 915			
TOTAL	2 862 000	2 900 694	TOTAL	2 894 800	3 021 343
Résultat d'exploitation	18 100	169 722			
Résultat net	32 800	120 649			

Approbation des comptes de l'exercice clos 2021/2022 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

CHARGES		PRODUITS			
NATURE	BUDGET FICIF 2021-22	REALISE FICIF 2021-22	NATURE	BUDGET FICIF 2021-22	REALISE FICIF 2021-22
60- Achats	198 400	215 724	70- Ventes	628 100	673 944
61- Charges externes	271 500	297 764	dont produit de la formation permis de chasser	200 000	239 887
62- Autres services extérieurs	287 400	338 979	74- Subventions d'exploitation	241 000	249 620
63- Impôts et taxes versements assimilés	169 500	143 136	75- Autres produits de gestion courante	1 990 000	2 001 531
64- Frais de personnel	1 301 000	1 314 603	76- Produits financiers	22 700	38 034
65- Autres charges de gestion courante	301 200	278 970	77- Produits exceptionnels	0	100
66- Charges financières	0	0	78- Reprise s/amortiss. et prov.	0	39 119
67- Charges exceptionnelles	0	4 361	79- Transfert de charges	13 000	18 995
68- Dotation aux amortissements	325 000	298 242			
69- Impôts sur les sociétés	8 000	8 915			
TOTAL	2 862 000	2 900 694	TOTAL	2 894 800	3 021 343
Résultat d'exploitation	18 100	169 722			
Résultat net	32 800	120 649			

Approbation des comptes de l'exercice clos 2021/2022 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

CHARGES			PRODUITS		
NATURE	BUDGET GG 2021-22	REALISE GG 2021-22	NATURE	BUDGET GG 2021-22	REALISE GG 2021-22
60- Achats	1 255 800	1 539 751	70- Ventes	1 465 900	1 483 557
61- Charges externes	12 500	5 559	74- Subventions d'exploitation	0	0
62- Autres services extérieurs	91 400	97 649	75- Autres produits de gestion courante	0	173 961
63- Impôts et taxes versements assimilés	10 000	6 895	76- Produits financiers	1 300	-9
64- Frais de personnel	145 000	100 967	77- Produits exceptionnels	0	600
65- Autres charges de gestion courante	10 000	14 117	78- Reprise s/amortiss. et prov.	510 000	468 923
66- Charges financières	0	0	79- Transfert de charges	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0			
68- Dotation aux amortissements	450 000	1 197 704			
69- Impôts sur les sociétés	300	0			
TOTAL	1 975 000	2 962 642	TOTAL	1 977 200	2 127 032
Résultat d'exploitation	1 200	-836 201			
Résultat net	2 200	-835 610			

Approbation des comptes de l'exercice clos 2021/2022 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

CHARGES			PRODUITS		
NATURE	BUDGET consolidé 2021-22	REALISE consolidé 2021-22	NATURE	BUDGET consolidé 2021-22	REALISE consolidé 2021-22
60- Achats	1 454 200	1 755 475	70- Ventes	2 094 000	2 157 501
61- Charges externes	284 000	303 323	dont produit de la formation permis de chasser	200 000	239 887
62- Autres services extérieurs	378 800	436 628	74- Subventions d'exploitation	241 000	249 620
63- Impôts et taxes versements assimilés	179 500	150 031	75- Autres produits de gestion courante	1 990 000	2 175 492
64- Frais de personnel	1 446 000	1 415 570	76- Produits financiers	24 000	38 025
65- Autres charges de gestion courante	311 200	293 087	77- Produits exceptionnels	0	700
66- Charges financières	0	0	78- Reprise s/amortiss. et prov.	510 000	508 042
67- Charges exceptionnelles	0	4 361	79- Transfert de charges	13 000	18 995
68- Dotation aux amortissements	775 000	1 495 946			
69- Impôts sur les sociétés	8 300	8 915			
	0				
TOTAL	4 837 000	5 863 336	TOTAL	4 872 000	5 148 375
Résultat d'exploitation	19 300	-666 479			
Résultat net	35 000	-714 961			

Approbation des comptes de l'exercice clos 2021/2022 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2022

ACTIF	FICIF	PASSIF	FICIF
Immobilisations (valeur nette)	3 131 326,26 €	Réserve de gestion	10 377 143,89 €
Stocks	- €	Report à nouveau (solde débiteur)	- €
Avances & acomptes	6 790,00 €	Subvention d'équipement	61 416,62 €
Créances	362 968,31 €	Résultat de l'exercice	- 714 960,37 €
Valeurs mobilières de placement	6 438 640,55 €	Provisions pour risques & charges	1 577 704,30 €
Disponibilités	1 861 845,99 €	Emprunts et dettes assimilées	6 747,96 €
Charges constatées d'avance	96 422,06 €	Dettes fournisseurs / fiscales & sociales	480 820,76 €
		Produits constatés d'avance	109 120,01 €
TOTAL DE L'ACTIF	11 897 993,17 €	TOTAL DU PASSIF	11 897 993,17 €



Approbation des comptes de l'exercice clos 2021/2022 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2022

ACTIF	FICIF	PASSIF	FICIF
Immobilisations (valeur nette)	3 131 326,26 €	Réserve de gestion	10 377 143,89 €
Stocks	- €	Report à nouveau (solde débiteur)	- €
Avances & acomptes	6 790,00 €	Subvention d'équipement	61 416,62 €
Créances	362 968,31 €	Résultat de l'exercice	- 714 960,37 €
Valeurs mobilières de placement	6 438 640,55 €	Provisions pour risques & charges	1 577 704,30 €
Disponibilités	1 861 845,99 €	Emprunts et dettes assimilées	6 747,96 €
Charges constatées d'avance	96 422,06 €	Dettes fournisseurs / fiscales & sociales	480 820,76 €
		Produits constatés d'avance	109 120,01 €
TOTAL DE L'ACTIF	11 897 993,17 €	TOTAL DU PASSIF	11 897 993,17 €

Approbation des comptes de l'exercice clos 2021/2022 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

[Rapport 2022 du commissaire
aux comptes](#)

Fédération Interdépartementale
des Chasseurs d'Île-de-France
FICIF

BUDGET & REALISE FICIF au 30 juin 2020

CHARGES			PRODUITS		
NATURE	BUDGET FICIF 2019-20	REALISE FICIF 2019-20	NATURE	BUDGET FICIF 2019-20	REALISE FICIF 2019-20
60- Achats	191 400	263 383	70- Ventes	564 400	607 644
61- Charges externes	237 800	272 321	dont produit de la formation permis de chasser	250 000	189 445
62- Autres services extérieurs	339 000	287 608	74- Subventions d'exploitation	121 500	88 451
63- Impôts et taxes versements assimilés	160 900	160 009	75- Autres produits de gestion courante	1 812 400	2 052 102
64- Frais de personnel	1 223 000	1 143 916	76- Produits financiers	24 700	21 401
65- Autres charges de gestion courante	63 200	162 354	77- Produits exceptionnels	0	43 400
66- Charges financières	0	0	78- Reprise s/amortiss. et prov.	0	10 000
67- Charges exceptionnelles	0	0	79- Transfert de charges	18 000	49 583
68- Dotation aux amortissements	300 000	375 157			
69- Impôts sur les sociétés	8 000	7 730			
TOTAL	2 823 300	2 832 477	TOTAL	2 541 000	2 852 581
Résultat d'exploitation	1 000	266 716			
Résultat net	17 700	220 105			

VOTE N°4

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUN 2022

(comptes de
résultats/bilans)

✓ APPROUVE

✓ N'APPROUVE PAS

✓ S'ABSTIENT



VOIX

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2023 PROPOSITIONS DE VOTE

Cochez la case correspondant à la proposition choisie

Vote N°1

Approbation du rapport de gestion du Président

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°2

Ratification de la cooptation de Mr Denis RABIER comme administrateur de l'unité territoriale de l'Essonne

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°3

Approbation des motions autorisant le Président à acheter ou vendre des biens immobiliers et à ester en justice

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°4

Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022 (Compte de résultat / Bilan)

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°5

Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion comptable et financière

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Tournez la feuille



VOTE N°5

QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR SA GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE

✓ APPROUVE

✓ N'APPROUVE PAS

✓ S'ABSTIENT



VOIX

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2023 PROPOSITIONS DE VOTE

Cochez la case correspondant à la proposition choisie

Vote N°1

Approbation du rapport de gestion du Président

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°2

Ratification de la cooptation de Mr Denis RABIER comme administrateur de l'unité territoriale de l'Essonne

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°3

Approbation des motions autorisant le Président à acheter ou vendre des biens immobiliers et à ester en justice

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°4

Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022 (Compte de résultat / Bilan)

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°5

Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion comptable et financière

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Tournez la feuille



Budget FICIF 2023 / 2024

➤ **SERVICES GENERAUX**

➤ **GRAND GIBIER**

- **COTISATIONS STATUTAIRES**
- **CONTRIBUTIONS**
- **PARTICIPATIONS**



Approbation des différents montants d'adhésions et participations 2023/2024

Approbation du budget de l'exercice 2023/2024

Présentation du
Trésorier
Vincent WOLF

BUDGET 2021/2022

PROPOSITION DE COTISATIONS ET PARTICIPATIONS

Cotisations	saison 2021/2022
Vignette fédérale départementale	76 €
Vignette temporaire 9 j	38 €
Vignette temporaire 3 j	19 €
Vignette fédérale nationale	95 €
Adhésion obligatoire	100 €
Contrat petit gibier	0,4€/ha
Timbre grand gibier départemental	35 €
Timbre grand gibier départemental 9j	35 €
Timbre grand gibier départemental 3j	35 €

EVOLUTION DES BUDGETS FICIF & BUDGET 2021-2022

NATURE	CHARGES			NATURE	PRODUITS		
	BUDGET FICIF 2019-20	BUDGET FICIF 2020-21	BUDGET FICIF 2021-22		BUDGET FICIF 2019-20	BUDGET FICIF 2020-21	BUDGET FICIF 2021-22
60- Achats	191 400	232 800	198 400	70- Ventes	664 400	591 500	628 100
61- Charges externes	237 800	275 000	271 500	71- Ajust. produit de la formation permis de chasser	200 000	200 000	200 000
62- Autres services extérieurs	339 000	334 800	287 400	74- Subventions d'exploitation	121 600	181 000	241 000
63- Impôts et taxes versements assimilés	160 900	165 500	169 900	75- Autres produits de gestion courante	1 812 400	1 911 000	1 990 000
64- Frais de personnel	1 223 000	1 164 000	1 301 000	76- Produits financiers	24 700	22 700	22 700
65- Autres charges de gestion courante	63 200	169 200	301 200	77- Produits exceptionnels	0	0	0
66- Charges financières	0	0	0	78- Reprise d'amortiss. et prov.	0	0	0
66- Charges exceptionnelles	0	0	0	79- Transfert de charges	18 000	18 000	13 000
68- Cotation aux amortissements	300 000	325 000	325 000				
69- Impôts sur les sociétés	8 000	8 000	8 000				
TOTAL	2 523 300	2 674 300	2 852 000	TOTAL	2 541 000	2 774 200	2 894 800
Résultat d'exploitation	1 000	25 200	18 100				
Résultat net	17 700	39 900	32 800				

Cotisations compte Services généraux FICIF

**Cotisations
inchangées**

Cotisations	saison 2023/24
Vignette fédérale départementale	76 €
Vignette temporaire 9 j	38 €
Vignette temporaire 3 j	19 €
Vignette fédérale nationale	95 €
Adhésion obligatoire	100 €
Contrat petit gibier	0,4€/ha



Cotisations nationales fixées par la FNC

Permis national estimé entre **217 et 220** € hors assurance dont:

- Cotisation fédérale nationale à 100,58 euros
- Part forfaitaire 54,53 euros
- Redevance 47,87 euros (estimation 2023 avec l'inflation)
- Taxe Etat 9 euros
 - *dont Eco-contribution 5 euros*
- Frais de dossier 5 euros



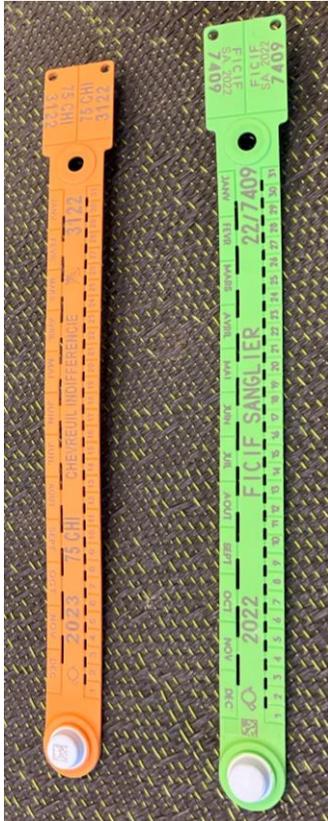
Cotisations compte grand gibier 2023-2024

**Cotisations
inchangées**

Timbre grand gibier départemental	35 €
Timbre grand gibier départemental 9j	35 €
Timbre grand gibier départemental 3j	35 €



PROPOSITION DE PRIX DES BRACELETS



Espèces	saison 2023/24
C2	700 €
C1	400 €
Cerf	400 €
Biche	270 €
Daguet	270 €
JCB	225 €
Chevreuril	25 €
Daim	50 €
Sika	50 €
Sanglier	35 €

**Prix
inchangés**



Montant des participations à l'hectare boisé

		Surface Boisée	Montant des dégâts	Montant de la participation HA	Prix HA 2020	Prix HA 2021	Prix HA 2022	Prix HA 2023	Prix HA 2023 sans l'aide de l'Etat
UG 01	MONTREUIL	1 597	10 640,98 €	409,14 €	14,88	8,88	0,00	0,26	4,35
UG 02	VILLERS-MOISSON	4 345	15 763,60 €	7 542,07 €	12,39	6,89	5,65	1,74	3,50
UG 02	Moisson, Mousseaux, Freneuse, Mericourt	1 166	551,13 €	0,00 €	6,94	1,00	0,82	0,00	0,00
UG 03	VIGNY-LAINVILLE	3 986	27 000,77 €	21 169,49 €	8,79	5,49	6,02	5,31	6,98
UG 04	TRIEL-JOUY	1 026	707,81 €	0,00 €	0,00	0,45	0,00	0,00	0,00
UG 05	VALLEE DE LA VIOSNE	1 407	16 847,63 €	10 264,55 €	10,04	0,00	8,05	7,30	14,41
UG 06	CENTRE VO	3 925	101 583,73 €	74 207,90 €	18,50	9,02	16,07	18,91	30,29
UG 07	CARNELLE-CHAUMONTEL	4 084	92 119,67 €	42 989,39 €	4,39	6,65	14,35	10,53	19,76
UG 08	L'ISLE ADAM	1 941	30 339,36 €	26 765,33 €	1,03	6,33	12,06	13,79	21,16
UG 09	MONTMORENCY	2 319	46 979,13 €	38 863,97 €	7,95	8,11	22,53	16,76	26,32
UG 10	PLAINE DE France	59	2 678,87 €	0,00 €					
UG 11	SURVILLIERS	161	9 640,64 €	7 009,79 €	6,72	41,73	33,15	43,54	71,06
UG 12	VERRIERE LE BUISSON	0	0,00 €	0,00 €					
UG 13	LIMOURS-CHEVREUSE	276	15 630,08 €	14 030,77 €	15,52	2,82	83,31	50,84	76,80
UG 30	SAINT LAMBERT	12 726	437 346,86 €	258 947,32 €	8,75	6,77	16,88	20,35	31,78
UG 31	LA CELLE LES BORDES								
UG 14	NOZAY	77	8 836,29 €	6 984,58 €	8,62	10,27	16,55	90,71	143,07
UG 15	TIGERY	3 060	6 264,99 €	915,65 €	0,00	0,00	0,00	0,30	1,30
UG 15	TIGERY AEV	418	504,70 €	0,00 €		65,86	0,00	0,00	0,00
UG 16	LONGJUMEAU	173	0,00 €	0,00 €					
UG 17	OLLAINVILLE	3 912	59 196,76 €	48 302,58 €	0,75	2,25	5,32	12,35	20,28
UG 18	SAINT-VRAIN	4 156	16 137,38 €	3 059,41 €	2,48	1,77	0,51	0,74	2,26
UG 19	CHALO SAINT-MARS	916	10 084,22 €	4 907,32 €	0,00	6,98	7,71	5,36	9,77
UG 20	BOUVILLE	3 089	31 829,13 €	3 796,70 €	15,25	10,84	3,06	1,23	5,22
UG 21	CHEVANNES	2 881	5 914,66 €	8 149,52 €	7,84	8,85	0,24	2,83	3,62
UG 22	BLARU	542	945,99 €	0,00 €	0,00	0,00	3,43	0,00	0,00
UG 23	BEYNES	5 815	51 470,44 €	14 458,98 €	3,70	2,31	3,83	2,49	6,58
UG 23	BAZAINVILLE	1 339	10 899,01 €	0,00 €	0,47	0,00	0,00	0,00	0,00
UG 23	PERDREAUVILLE	1 851	2 624,43 €	0,00 €	0,00	0,00	2,12	0,00	0,00
UG 24	LES ALLUETS LE ROI	11 083	45 451,93 €	21 611,62 €	1,57	1,64	2,66	1,95	3,81
UG 25	ADAINVILLE	19 743	275 128,30 €	46 461,55 €	0,00	0,00	0,11	2,35	6,52
UG 26	ABLIS	383	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
UG 27	DOURDAN	6 575	17 996,96 €	0,00 €	0,00	0,00	0,00	0,00	0,36
UG 28	MEREVILLE	1 606	8 688,60 €	1 062,92 €	0,00	0,00	0,00	0,66	2,93
UG 29	MILLY	3 804	52 285,77 €	36 072,62 €	7,03	9,71	14,24	9,48	15,24
	MILLY BUNNO	866	17 795,53 €	16 324,84 €	46,54	22,12	3,62	18,85	28,05
UG	VAUJOURS	480	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023/2024

CHARGES				PRODUITS			
NATURE	REALISE 2021-22	BUDGET 2022-23	BUDGET 2023-24	NATURE	REALISE 2021-22	BUDGET 2022-23	BUDGET 2023-24
60- Achats	215 724	185 200	272 700	70- Ventes	673 944	657 300	874 200
61- Charges externes	297 764	281 000	299 500	dont produit de la formation permis de chasser	239 887	220 000	240 000
62- Autres services extérieurs	338 979	290 500	301 000	74- Subventions d'exploitation	249 620	164 000	185 000
63- Impôts et taxes versements assimilés	143 136	125 000	138 600	75- Autres produits de gestion courante	2 001 531	1 960 500	1 956 000
64- Frais de personnel	1 314 603	1 338 000	1 432 000	76- Produits financiers	38 034	42 500	18 800
65- Autres charges de gestion courante	278 970	277 700	284 800	77- Produits exceptionnels	100	0	0
66- Charges financières	0	0	0	78- Reprise s/amortiss. et prov.	39 119	0	0
67- Charges exceptionnelles	4 361	0	0	79- Transfert de charges	18 995	20 000	8 000
68- Dotation aux amortissements	298 242	300 000	290 000				
69- Impôts sur les sociétés	8 915	9 000	9 000				
TOTAL	2 900 694	2 806 400	3 027 600	TOTAL	3 021 343	2 844 300	3 042 000
Résultat d'exploitation	169 722	4 400	4 600				
Résultat net	120 649	37 900	14 400				



APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023/2024

CHARGES				PRODUITS			
NATURE	REALISE 2021-22	BUDGET 2022-23	BUDGET 2023-24	NATURE	REALISE 2021-22	BUDGET 2022-23	BUDGET 2023-24
60- Achats	215 724	185 200	272 700	70- Ventes	673 944	657 300	874 200
61- Charges externes	297 764	281 000	299 500	dont produit de la formation permis de chasser	239 887	220 000	240 000
62- Autres services extérieurs	338 979	290 500	301 000	74- Subventions d'exploitation	249 620	164 000	185 000
63- Impôts et taxes versements assimilés	143 136	125 000	138 600	75- Autres produits de gestion courante	2 001 531	1 960 500	1 956 000
64- Frais de personnel	1 314 603	1 338 000	1 432 000	76- Produits financiers	38 034	42 500	18 800
65- Autres charges de gestion courante	278 970	277 700	284 800	77- Produits exceptionnels	100	0	0
66- Charges financières	0	0	0	78- Reprise s/amortiss. et prov.	39 119	0	0
67- Charges exceptionnelles	4 361	0	0	79- Transfert de charges	18 995	20 000	8 000
68- Dotation aux amortissements	298 242	300 000	290 000				
69- Impôts sur les sociétés	8 915	9 000	9 000				
TOTAL	2 900 694	2 806 400	3 027 600	TOTAL	3 021 343	2 844 300	3 042 000
Résultat d'exploitation	169 722	4 400	4 600				
Résultat net	120 649	37 900	14 400				



APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023/2024

CHARGES				PRODUITS			
NATURE	REALISE GG* 2021-22	BUDGET GG* 2022-23	BUDGET GG* 2023-24	NATURE	REALISE GG* 2021-22	BUDGET GG* 2022-23	BUDGET GG* 2023-24
60-Achats (dont montant des indemnisations, achat de matériels de clôture, des bracelets GG, carburant, petit équipement)	1 539 752	1 560 800	1 560 800	70- Vente de produits, services dont :	1 483 557	1 696 900	1 696 900
dont montant des indemnisations de dégâts de gibier	1 447 571	1 500 000	1 500 000	Timbre grand gibier** 35€	87 675	91 000	91 000
61- Charges externes	5 559	7 000	7 000	Dispositifs de marquage grand gibier	649 587	655 000	655 000
62- Autres services extérieurs	97 648	93 220	93 220	Bracelets sanglier 35€	311 930	300 000	300 000
63- Impôts et taxes versements assimilés	6 896	7 000	7 000	Participation à l'hectare boisé	432 924	650 000	650 000
64- Frais de personnel	100 967	102 000	102 000	Rembt frais estimateurs par les agriculteurs	1 441	900	900
65- Autres charges de gestion courante	14 117	4 000	4 000	75 - Produits divers de gestion courante	173 962	0	0
67- Charges exceptionnelles	0	0	0	74- Subventions d'exploitation	0	0	0
68- Dotation aux amortissements	1 197 704	500 000	500 000	76- Produits financiers	-9	500	500
69- Impôts sur les sociétés		0	0	77 - Produits exceptionnels	600	0	0
TOTAL	2 962 643	2 274 020	2 274 020	78- Reprise s/amortiss. et prov.	468 923	580 000	580 000
Résultat d'exploitation	-836 201	2 880	2 880	TOTAL	2 127 033	2 277 400	2 277 400
Résultat net	-835 610	3 380	3 380				



APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023/2024

CHARGES				PRODUITS			
NATURE	REALISE consolidé 2021-22	BUDGET consolidé 2022-23	BUDGET consolidé 2023-24	NATURE	REALISE consolidé 2021-22	BUDGET consolidé 2022-23	BUDGET consolidé 2023-24
60- Achats	1 755 476	1 746 000	1 833 500	70- Ventes	2 157 501	2 354 200	2 571 100
61- Charges externes	303 323	288 000	306 500	dont produit de la formation permis de chasser	239 887	220 000	240 000
62- Autres services extérieurs	436 627	383 720	394 220	74- Subventions d'exploitation	249 620	164 000	185 000
63- Impôts et taxes versements assimilés	150 032	132 000	145 600	75- Autres produits de gestion courante	2 175 493	1 960 500	1 956 000
64- Frais de personnel	1 415 570	1 440 000	1 534 000	76- Produits financiers	38 025	43 000	19 300
65- Autres charges de gestion courante	293 087	281 700	288 800	77- Produits exceptionnels	700	0	0
66- Charges financières	0	0	0	78- Reprise s/amortiss. et prov.	508 042	580 000	580 000
67- Charges exceptionnelles	4 361	0	0	79- Transfert de charges	18 995	20 000	8 000
68- Dotation aux amortissements	1 495 946	800 000	790 000				
69- Impôts sur les sociétés	8 915	9 000	9 000				
TOTAL	5 863 337	5 080 420	5 301 620	TOTAL	5 148 376	5 121 700	5 319 400
Résultat d'exploitation	-666 480	7 280	7 480				
Résultat net	-714 961	41 280	17 780				



VOTE N°6

APPROBATION DES COTISATIONS, CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS

- ✓ APPROUVE
- ✓ N'APPROUVE PAS
- ✓ S'ABSTIENT



Vote N°6

Approbation de :

- **Montant de la cotisation fédérale départementale à 76 € :**
Temporaire 9 jours à 38 € Temporaire 3 jours à 19 €
Validation jeune permis (- de 30 ans) à 38€, soit 50 % du timbre fédéral départemental
- **Montant de la cotisation obligatoire des territoires bénéficiaires d'un plan de chasse ou prélevant des sangliers: 100 €**
- **Montant du contrat Petit Gibier à 0.4 €/ha (avec un minimum de 100 ha)**
- **Montant de la participation grand gibier FICIF à 35 €**
Temporaire 9 jours à 35 € Temporaire 3 jours à 35 €
- **Montant de la participation à l'hectare boisé par unité de gestion déficitaire**

Unités de gestion	Prix de la participation /ha Boisé
UG 01 MONTREUIL	0.26 €
UG 02 VILLERS-MOISSON	1.74 €
UG 02 Moisson, Mousseaux, Freneuse, Méricourt	0.00 €
UG 03 VIGNY-LAINVILLE	5.31 €
UG 04 TRIEL-JOUY	0.00 €
UG 05 VALLEE VIOSNE	7.30 €
UG 06 CENTRE VO	18.91 €
UG 07 CARNELLE-CHAUMONTEL	10.53 €
UG 08 L'ISLE ADAM	13.79 €
UG 09 MONTMORENCY	16.76 €
UG 10 PLAINE de France	0.00 €
UG 11 SURVILLIERS	43.54 €
UG 12 VERRIERE LE BUISSON	0.00 €
UG 13 LIMOURS	50.84 €
UG 30 SAINT LAMBERT LA CELLE LES BORDES	20.35 €
UG 14 NOZAY	90.71 €

UG 15 TIGERY	0.30 €
UG 15 TIGERY Rougeau	0.00 €
UG 16 LONGJUMEAU	0.00 €
UG 17 OLLAINVILLE	12.35 €
UG 18 SAINT-VRAIN	0.74 €
UG 19 CHALO SAINT-MARS	5.36 €
UG 20 BOUVILLE	1.23 €
UG 21 CHEVANNES	2.83 €
UG 22 BLARU	0.00 €
UG 23 BEYNES	2.49 €
UG 23 BEYNES	0.00 €
UG 23 PERDREAUVILLE	0.00 €
UG 23 BAZAINVILLE	0.00 €
UG 24 LES ALLUETS LE ROI	1.95 €
UG 25 ADAINVILLE	2.35 €
UG 26 ABLIS	0.00 €
UG 27 DOURDAN	0.00 €
UG 28 MEREVILLE	0.66 €
UG 29 MILLY LA FORET	9.48 €
UG 29 MILLY BUNO	18.85 €

Montant des participations aux dispositifs de marquage grand gibier

Dispositif de marquage 2023/2024	Prix en euro
C2	700
C1 - CEM	400
Daguet - Biche	270
JCB	225
Chevreuil	25
Daim	50
Sika	50
Sanglier	35

De l'ouverture anticipée à l'ouverture générale de la chasse, les dispositifs de marquage apposés sur les sangliers prélevés en tir d'été pourront être échangés gratuitement sur présentation du dispositif apposé, maximum 8 jours après l'ouverture générale.

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°7

Approbation des budgets 2023/2024

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT



VOTE N°7

APPROBATION DES BUDGETS 2023 - 2024

- ✓ APPROUVE
- ✓ N'APPROUVE PAS
- ✓ S'ABSTIENT



Vote N°6

Approbation de :

- **Montant de la cotisation fédérale départementale à 76 € :**
Temporaire 9 jours à 38 € Temporaire 3 jours à 19 €
Validation jeune permis (- de 30 ans) à 38€, soit 50 % du timbre fédéral départemental
- **Montant de la cotisation obligatoire des territoires bénéficiaires d'un plan de chasse ou prélevant des sangliers: 100 €**
- **Montant du contrat Petit Gibier à 0.4 €/ha (avec un minimum de 100 ha)**
- **Montant de la participation grand gibier FICIF à 35 €**
Temporaire 9 jours à 35 € Temporaire 3 jours à 35 €
- **Montant de la participation à l'hectare boisé par unité de gestion déficitaire**

Unités de gestion	Prix de la participation /HA Boisé
UG 01 MONTREUIL	0,26 €
UG 02 VILLERS-MOISSON	1,74 €
UG 02 Moisson, Mousseaux, Frenouse, Méricourt	0,00 €
UG 03 VIGNY-LAINVILLE	5,31 €
UG 04 TRIEL-JOUY	0,00 €
UG 05 VALLEE VIOSNE	7,30 €
UG 06 CENTRE VO	18,91 €
UG 07 CARNELLE-CHAUMONTEL	10,53 €
UG 08 L'ISLE ADAM	13,79 €
UG 09 MONTMORENCY	16,76 €
UG 10 PLAINE de France	0,00 €
UG 11 SURVILLIERS	43,54 €
UG 12 VERRIERE LE BUISSON	0,00 €
UG 13 LIMOURS	50,84 €
UG 30 SAINT LAMBERT LA CELLE LES BORDES	20,35 €
UG 14 NOZAY	90,71 €

UG 15 TIGERY	0,30 €
UG 15 TIGERY Rougeau	0,00 €
UG 16 LONGJUMEAU	0,00 €
UG 17 OLLAINVILLE	12,35 €
UG 18 SAINT-VRAIN	0,74 €
UG 19 CHALO SAINT-MARS	5,36 €
UG 20 BOUVILLE	1,23 €
UG 21 CHEVANNES	2,83 €
UG 22 BLARU	0,00 €
UG 23 BEYNES	2,49 €
UG 23 BEYNES	0,00 €
UG 23 PERDREAUVILLE	0,00 €
UG 23 BAZAINVILLE	0,00 €
UG 24 LES ALLUETS LE ROI	1,95 €
UG 25 ADAINVILLE	2,35 €
UG 26 ABLIS	0,00 €
UG 27 DOURDAN	0,00 €
UG 28 MEREVILLE	0,66 €
UG 29 MILLY LA FORET	9,48 €
UG 29 MILLY BUNO	18,85 €

- **Montant des participations aux dispositifs de marquage grand gibier**

Dispositif de marquage 2023/2024	Prix en euro
C2	700
C1 - CEM	400
Daguet - Biche	270
JCB	225
Chevreuil	25
Daim	50
Sika	50
Sanglier	35

De l'ouverture anticipée à l'ouverture générale de la chasse, les dispositifs de marquage apposés sur les sangliers prélevés en tir d'été pourront être échangés gratuitement sur présentation du dispositif apposé, maximum 8 jours après l'ouverture générale.

- APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°7

Approbation des budgets 2023/2024

- APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT



Proposition de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2023/2024

	75 – 78 – 92 – 91 - 93 – 94 - 95
Ouverture générale Fermeture générale	17 septembre 2023 29 février 2024
Cerf, Chevreuil Ouverture : Fermeture :	17 septembre 2023 29 FEVRIER 2024
Sanglier Ouverture Fermeture	17 septembre 2023 31 mars 2024
Perdrix grise Ouverture : Fermeture : (1)	17 septembre 2023 26 novembre 2023 sauf sur les zones de gestion, plan de gestion
Perdrix rouge Ouverture : Fermeture : (1)	17 septembre 2023 31 janvier 2024 sauf sur les zones de gestion, plan de gestion
Faisan Ouverture : Fermeture : (1)	17 septembre 2023 31 janvier 2024 sauf sur les zones de gestion, plan de gestion
Lièvre Ouverture : Fermeture :	17 septembre 2023 26 novembre 2023



Proposition de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2023/2024

Lapin Ouverture : Fermeture :	17 septembre 2023 29 FEVRIER 2024
Modalités tir d'été chevreuil (**)	autorisation tir d'été chevreuil délivrée par DDT donnant droit au tir du sanglier et renard 1 ^{er} juin, 16 septembre 2023
Modalités tir d'été cerf (**)	autorisation tir d'été cerf délivrée par DDT donnant droit au tir du sanglier et renard 1 ^{er} septembre , 16 septembre 2023
Modalités tir d'été sanglier affut approche (**) Du 1^{er} juin, au 14 août	Surface territoire mini de 5 ha d'un seul tenant Tir à l'affût uniquement en <u>plaine</u> , à poste surélevé. AUTORISATION DDT Pour les bénéficiaires d'une autorisation tir d'été chevreuil, tir à l'affût en plaine et bois, à poste surélevé
Modalités battues du sanglier Du 15 août A l'ouverture générale	Sans modalités, identique à la saison générale
Modalités battues du 1^{er} juin au 14 août Zone point noir	Sur les territoires dans les zones points noirs dans les cultures et à proximité AUTORISATION DDT
Horaires d'affût ou d'approche	1 heure avant le lever du soleil et 1 heure après le coucher du soleil heure légale du chef-lieu du département

** Tir d'été du renard : toute personne détenant une autorisation de tir d'été de chevreuil, cerf ou sanglier à l'affût ou en battue (ouverture anticipée) peut également chasser le renard dans les mêmes conditions de chasse que les trois espèces ci-dessus mentionnées.

Remise de médailles



Remise des résultats



Remise des résultats

Vote N°5

Approbation de :

- **Montant de la cotisation fédérale départementale à 76 € :**
Temporaire 9 jours à 38 € Temporaire 3 jours à 19 €
Validation jeune permis (- de 30 ans) à 38€, soit 50 % du timbre fédéral départemental
- **Montant de la cotisation obligatoire des territoires bénéficiaires d'un plan de chasse ou prélevant des sangliers: 100 €**
- **Montant du contrat Petit Gibier à 0.4 €/ha (avec un minimum de 100 ha)**
- **Montant de la participation grand gibier FICIF à 35 €**
Temporaire 9 jours à 35 € Temporaire 3 jours à 35 €
- **Montant de la participation à l'hectare boisé par unité de gestion déficitaire**
- **Montant des participations aux dispositifs de marquage grand gibier**

Dispositif de marquage	Prix en euro
2022/2023	
C2	700
C1 – CEM	400
Daguet - Biche	270
JCB	225
Chevreuil	25
Daim	50
Sika	50
Sanglier	35

De l'ouverture anticipée à l'ouverture générale de la chasse, les dispositifs de marquage apposés sur les sangliers prélevés en tir d'été pourront être échangés gratuitement sur présentation du dispositif apposé, maximum 8 jours après l'ouverture générale.

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT

Vote N°6

Approbation des budgets 2022/2023

APPROUVE N'APPROUVE PAS S'ABSTIENT



Questions diverses



Merci



de votre soutien !!

